GE N59 4152. a.60

LA PRIMITIVE ORDINATION ET SUCCESSION DES *EVEQUES, DIACRES* et *PASTEVRS* qui ſont dans *L'EGLISE* de CHRIST.

Il eſt écrit en ſt. Jean au chap. 17. au v. 8. en ces mots comme tu m'as enuoye au monde ainſi auſſi les ay ie enuoyez au monde. au meme cahp. de ſt. Jean au 16. v. il eſt écrit, ils ne ſont point du monde, comme auſſi ne ſuis ie point du monde. au 13. chap. de ſt. Jean au v. 20. il eſt ecrit en ces mots, en ce iour là connoîtrés vous, que ie ſuis en mon pere, et vous en moy et moy en vous. au chap. 17. de ſt. Jean au v. 23. il eſt écrit ie ſuis en eux, et toy en moy. & ſt. matth. en ſon chap. 28. au v. 19. dit allez donc et endoctrinez toutes nations, at au v. 20. il dit, voicy ie ſuis auec nous touiours iuſques a la fin du monde. ſt. marc en ſon chap. 16. au v. 15. leur parle de la ſorte, allez vous en par tout le monde, et prechez l'euangile a toute creature. en la 2. epiſt. de ſt. peaul au corinth. au chap. 13. au 5. v. eſt ecrit, examinez vous vous memes, ſi vous etez en la foy: eprouvez vous vous memes, ne vous reconnoiſſez vous point vous memes, aſſaveir que Jeſus Chriſt eſt en vous? ſi ce n'eſt qu'en quelque ſorte vous ſuſſiez reprouuez.

Imprimée au le Uran 1685.

BRITISH MUSEUM

Par ces passages que nous uenons de citer, uous uerrez en quelle façon Christ â ordonné ses douze apotres, et ses septente disciples, et comme quoy Christ doit être en eux, et auec eux iusques â la fin du monde, et quel â été l'entretient pour le soutient de la vie, et quelle la recompense, qu'il leur â ordonné.

Vous verrez enfin dans ce petit liuret, des preuuez solides pour nous apendre la facon, auec la quelle Christ â eleu, et ordonné les pasteurs, les docteurs, les prophetes et les éuangélistes dans son église, auec l'ordination des éveques, des diâcres, et des anciens de l'eglise. Vous y verrez encor quels sont ceux, qui succedent aux apotres dans leur ordination, succession, on, possession de l'esprit de dieu, et dans leur doctrine, et prattique, qui consistent en partie dans leurs predications, priéres et chant de pseaumes. et enfin uous y verrez quel entretient il â ordonné pour leur vie, et quel salaire.

Au Lecteur.

LA nature de la verité eſt telle, quelle fait, que ceux qui l'ont, receuë dans le fonds de leur ame, tachent par tous moyens, de faire en ſorte, que chacun en ſoit participant. afinque tous puiſſent gouter par ce grand bien, une ioye incõparable, et afin que noſtre grand dieu, qui ſe fait réueler dans les coeurs des ſiens, ſoit lo ué, et magnifié de chacun a jamais. on peut lire ſur ce ſuiet le chap. 1. de la 1. de ſt. Jean et les v. 2. 3. et 4.

C'eſt pourquoy. ayant leu pluſieurs fois ce petit liuret, qui â été fait en anglois, dieu m'a mis au coeur d'en faire faire la verſion en françois, dans l'eſperance que dieu éclérera par ſon ſt. eſprit, et quil touchera tellement le coeur du lecteur, quil ſera obligé auec moy de loüer le dieu viuant, qui ne nous laiſſe jamais ſans nous donner un

témoignage uif de ſa verité, il nous le donne encor auiourdhuy dans ces derniers temps, et aages de ce monde, comme auſſi il la fait au temps paſſé par ſes ſeruiteurs, qu'il a animé de ſon diuin eſprit, pour porter temoignage de ſa verité par tout.

Mes chers amis, avouës avec moy, que nous ſommes dans un temps, où nous voyons arriver de grands troubles, et de grandes calamités a des peauures chretiens. la main de noſtre grand dieu, ne s'eſt elle point appeſantie ſur ces peauures gens? et n'eſt ce pas ce jour, auquel nous ſommes tombés, le quelle prophéte aggée par un eſprit de prophétie, a voulu ſignifier, et nous repreſenter par ces paroles, tirées du 2. chap. de ſon liure, et qui ſont conrenuës au v. 21. *i'emouuray les cieux et la terre.* et au 6. et 7. v. du méme chap. il dit, *car ainſi a dit l'éternel des armées, encor une fois, qui ſera dedans peu de temps i'emouuray les cieux, et la terre, la mer, et le ſec, et emouurey toutes les nations, afinque les deſirez de toutes les nations viennent: et rempliray*

cette

cette maiſon icy de gloire a dit l'eterne des armées. Or ſi ce iour de trouble, dont nous auous cy deuant parlé, doit arriuer auparauant que les deſirez de toutes les nations viennent. ne uoyons nous pas auiourdhuy qu'un tel iour eſt arriué. c'eſt pourquoy nous de uous auoir une ferme eſperance, que dieu eſt en chémin d'exaucer ſon fils Jeſus Chriſt, qui eſt le deſiré de toutes les nations, et qui par ſon ſt. eſprit ſanctifie les coeurs de ſon peuple, le quel chantera auec luy louanges a dieu par leſprit de Chriſt, ainſi qu'il eſt écrit au 2. chap. des hebrieux aux v. 11. et 12. c'eſt donc Chriſt, qui remplira ſa maiſon ſpirituelle de ſa gloire. Car ceux que dieu a choiſi ſont veritablement ſon temple, et il habite dans leur coeur. auſſi eſt il le rocher des aages, et le ſeul fondément qui puiſſe durer a iamais, et qui puiſſe touiours reſiſter a la tempeſte, et a l'orage, qui ſont choſes capables d'ebranler ceux, qui ont acquis les plus belles connoiſſances du texte des écritures. et nous uoyons cette verité au chap. 6. de la po

capliſe

capliſe au 13. et 14. v. *et les etoiles du ciel tomberent ſur la terre, comme quand le figuier iette, ca et la ſes figons, étant ſecoué par un grand vent. et le ciel ſe retira comme un liure le quel on roule, et toute montagne, et toutes iſles furent remuées de leurs lieux.* Nous uoyons donc, que toutes les choſes, qui ne ſubſiſtent point par Chriſt, ſont ſuiettes auiourdhuy au changément, et au renuerſément. c'eſt pourquoy il n'y a que ceux, qui ſont ſoutenus de Chriſt, qui puiſſent reſiſter a la tentation. et les portes d'enfer n'auront point de force ſur ceux la, qui ont bati ſur ce fondément, lequel batiment eſt l'egliſe de dieu. et céſt un batiment ſpirituel, du quel parle l'apotre ſt. pierre en ſa 1. epiſt au 2. chap. au 5. et 6. v. *vous auſſi comme pierres uiues étez édifiez pour étre une maiſon ſpirituelle, et une ſte ſacrificature* &c. *Ie mets,* dit il *en ſion la maitreſſe pierre du coin* &c. *et qui croira en elle ne ſera point confus.* et ſt. Paul en la 1. aux corinth. nous dit ſur ce ſuiet, au chap. 3. et au 16. et 17. v. *ne ſauez uous pas, que uous étez le temple*

de

de dieu et que l'esprit de dieu habite en nous &c. La fin de ce liuret est donc, de uous faire connoitre les mysteres, et les choses, que l'esprit de dieu nous a fait connoistre. c'est pourquoy lisez les bien, et relisés les plusieurs fois, afin de les bien comprendre, et de les bien goüter. et si uous ne pouuez pas dabord les bien comprendre, priez dieu qu'il uous éclaire l'entendément par son st. esprit. et sans uous degouter, et sans uous ennuyer, relisés les encor auec patience, et douceur, iusques a tant, que uous compreniez les verités importantes, qui sont contenuës en ce pétit recueil. et finalement si uous trouuez uostre coeur illuminé, et convaincu des veritéz que uous lirés en ce petit liuret, rendez en graces au seigneur, et moy ie seray beaucoup satisfait, et reioui, que dieu par ce petit trauail soit glorifié, et que sa verité évangelique soit connuë de chaque personne, et que les ames de quelques uns soint rafraichies au seigneur, au quel soit louange et gloire a tout iamais. *amen.*

Par un qui souhaitte ardamment la gloire de dieu, et le bien, et le salut des ames.

Vostre amy. G. W.

DE ORDINATION Et SUCCESSION, Dont Il Eſt ſi Souuent Parlé entre Les Chrétiens.

IL faut non ſeulement s'eloigner des diſpûtes, mais encor il faut chercher Jeſus, et s'en aprocher autant qùil nous en faira la grace, et ce ſera parce moyen qu'infalliblement nous connoiſtrons de quelle ſorte ſes apôtres fûrent ordonnez, *et ennoyez par luy. nous trouuons qu'il à dit en St Math. au chap. 28. an 19, v. Allez donc et endoctrinez toutes nations &c.* Ces paroles de l'ecriture ſignifient icy le commandement poſitif, que Chriſt fit à ſes apôtres en ſuitte de ſa reſurrection merueilleûſe. il ne les obligeat point ainſi que uous uenez de uoir, à rechercher des beneſices, ny de s'y attacher en aucune maniere. uoyla pourquoy il eſt a preſûmer qu'il leur à enioint étroittement d'abandonner, et de quitter tout pour aller inſtruire toutes les nations, n'en ayant exclu, aucune puiſqu'il a expecifié celle d'eſaü, auſſi toſt que celles des egiptens, des tartares, des barbares et des ſcithiens &c.

Chriſt

Christ est donc la raison pour la quelle les apôtres sans s'amuser a faire des raisonnements uagues et inutiles delaisserent leurs femmes et leurs enfants et tout ce qu'ils auoint pour obeir au Commandement de Christ, et sen aller prêcher hardiment a toutes les nations. on decouure fort bien icy le grand amour de dieu, et de son fils, et les soins quil a de chacun, afin quil puisse se sauuer. uoila qui est toutafait conforme a ce qui est *escrit en st marc. au chap. 16. au v. 15. allez nous en par tout le monde et prechez, l'euangile â toute creature.* cest donc sans doute que les paroles de l'euangile nous signifient icy, qu'il deuoit absolument étre preché à toute creature. de ces memes paroles il sensuit tres bien encor, que Jesus n'a e'tablit aucune secte ny n'a resolu de delaisser personne. La raison de cecy est qu'il à gouté amoureusement la mort pour tout homme, et qûil s'est offert en sacrifice pour les pechez de tous. et cést bien aussi pour cette cause particûliére, que les sts. Cahiers nous disent, qu'il à dispersé ses disciples par le monde auec obligâtion de prêcher à toûtes les nâtions. il adioute meme ces paroles qui sont icy dúne grande consolation pour nous. *uoila dit il, que ie suis touiours auec nous insques á la fin du monde.* ainsi le monde ne nous doit étre rien, parceque nous ne luy aparténons pas. conformément a cella, st

Jean écrit au chap. 15. au 19. v. ſi nous euſſiez été du monde, le monde aymeroit cequi ſeroit ſien, or pour ce que vous n'étes point du monde mais que ie vous ay éleus du monde, pourtant le monde vous a en haine. Conſiderez donc un peu ſuivant ces paroles, que ie viens de vous rapporter, quelles étoint les moeurs ? et quelle la condition des diſciples de Chriſt? et ſi vous ne les trouvez pas bien differentes des vostres? et bien opoſées a vos maximes ? il eſt *encor écrit au chap. 17. au v. 8. de ſt. Jean. ie leur ay donné les paroles, que tu m'as données, et ils les ont receues, et ont vrayement connu, que ie ſuis iſſu de toy, et ont creu que tu m'as envoyé. et remarquez bien encor ce qui eſt écrit au 22. v. et au 23. du meme chap. 17. de ſt. Jean, et moy auſſi ie leur ay donné la gloire, que tu m'as donnée, afinq'ils ſoint un, comme nous ſommez un ie ſuis en eux, et toy en moy, afinqu'ils ſoint conſommez en un.*

C'eſt donc en effet, que Chriſt habite dans ſes apôtres, qu'il envoye prêcher a toûtes les nations, puis qu'il leur a envoyé ſon conſolateur. pour regner en eux, pour les diriger, et pour imprimer en leur memoire toutes les Veritez, qu'ils ſont obligez d'annoncer conſtament au peuple. on peut s'eclaircir ſur ce point au 26. v. *du chap. de ſt. Jean, et nous avons encor ce qui eſt écrit en ſt. Jean au chap. 15. au v. 16. mais c'eſt moy*

qui uous ay eleus, et qui uous ay établis : afinque uous alliez, et aportiez fruit et que nostre fruict soit permanent : &c. La maniere dont de la quelle Jesus s'est serui dans L'election, qu'il fit de ses ministres, nous est visible et fort claire, aussi bien que celle, parlaquelle il a uoulu etre en eux, et demeurer auec eux. par la uous uoyez commequoy il les â choisis et pourquoy le monde les a eus en haine. uous deuez tirer de tout cella, que la raison pour la quelle Jesus les auoit choisis, et apelles a soy, et celle pour la quelle le monde les haissoit sont tres peu differentes. en un mot c'est qu'ils ne ressembloint pas du tout à ces mondains, comme le font des ministres d'auiourdhuy, qui briguent par toutes sortes de uoiez d'etre dans des places, et dans des emploits tres considerables, afin de s'assurer de grands réuenus, tout leur but estant d'auoir plustost de grosses pensions, que d'edifier leur troupeau, qui se perd souuent par leur exemple et par leur negligence.

Uous n'ignores pas que christ n'ait enuoyé ses septante disciples deux a deux en toute uille et lieu, et uous sçauez aussi qu'il leur a *dit en st. luc. au chap* 10. *au* 3, 4 *et* 5, &c. *allez uoicy, ie uous ennoye comme agneaux au millieu des loups. ne portez ni bourse ny malette, ny souliers : et ne saluëz personne par chemin, et en quelque maison que uous entrerez, ditez*

premièrement, paix soit à cette maison, et demeurez en cette maison là, mangeans et beuans de ce qui sera mis deuant vous, car l'ouurier est digne, de son salaire &c. memes aussi en quelque ville que vous entrerez, et qu'ils vous reçeuront, mangez de ce qui sera mis deuant vous, &c. il est vray que lorsque les septante furent de retour, aprez auoir fait leur deuoir, et achéué leur commission. en ce méme moment de leur retour; *Jesus se reioüit en esprit, et il dit; je te rends graces, o pere seigneur du ciel et de la terre de ce que tu as caché ces Choses aux sages, et entendus, et les as reuelées aux petits enfans. il est ainsi pere, parce qué tel a été ton bon plaisir. & nul ne connoit qui est le fils, sinon le pere, ny qui est le pere, sinon le fils, et celluy auquel le fils le voudra reueler. et Jesus parlant à ses disciples en particulier leur dit bien heureux sont les yeux, qui voyent ce que vous voyez.*

Il est constant qu'on peut recuillir de tous ces passages, que nous auons cité, la maniére en laquelle Jesus enuoya ses septante disciples, et voir enquelle façon il rendit graces a son pere; de ce qu'il auoit réuelé à des simples enfants le fils, et de ce qu'il auoit manifesté toutes choses à l'esprit docile de ces enfants. on peut encor tirer des mémes passages une notion entiere des moyens, dont se seruit Jesus pour reueler les memes choses à ses disciples. les quels etants apellez, conduits,

ẽt employez par l'esprit de Jesus, furent prẽcher par tout le St. euangile. *remarquez bien icy pourquoy christ auant d'enuoyer ses apotres, il leur commanda d'aller, de prescher et de dire par tout, le royaume des cieux est aproché &c.* sans doute puisque uous auez reçeu la grace d'annoncer l'euangile, sans quelle uous ait rien couté, c'est aussi de uostre deuoir de l'annoncer gratis, et nous ne deuez aucunement uous en seruir comme d'un moyen, que uous regardez propre pour faire ualoir uos interests, et por uous acquerir or, où argent. *C'est pourquoy ne faitez point prouision, ny ne portez or ny argent ny petite mounoye dans uos ceinturez, ny malette pour uostre uoyage, ny bâton ny deux robbes, ny souliers &. et qui conque ne uoudra uous receuoir, ny ouir uos paroles departants de cette maison ou cité, secouez la poussiere de uos souliers.* il se prouue tres bien de là, que ces disciples n'étoint point enuoyez pour étre des enuieux, des auares, des endurcis, et des insensibles a la pieté. et nous sçauons aussi qu'ils n'ont iamais été enuoyez pour rechercher des emploits, ny pour les mandier par la faueur des principeaux: Mais Cependant ceste ce que font la plus grande partie auiourdhuy, et non contents d'auoir ce uice, ils ueulent encor se soulier par le dernier, et le plus noir de tous les uices, qui est de negliger leur troupeau,

et

et d'oppreſſer la brebis égarée, au lieu de prendre peine de la ramener doucément.

Diſons maintenant que la maniere en la quelle. Jeſus à ordonné, et enuoyé ſes miniſtres eſt ſi claire en St. marc. que nous ne ſçaurions nous empeſcher de remarquer la cauſe, et pourquoy les diſciples de chriſt auoint reçeu un exprex commandement de ſecouer la pouſſiére de leurs pieds contre ceux, qui ne uoudroint pas les ouir, ſans doute que c'eſt pour nous faire conprendre, que s'il leur à commandé de ſecouer la pouſſiére, il ne leur à auſſi iamais Commandé de les faire empriſoner, ny de les appeller deuant le magiſtrat. Jeſus prend les injures pour ſoy, qui ſont faites à l'innocent, et ſe charge de les punir, ceſt pourquoy *Il di qui uous ecoute, il m'ecoute, et qui uous reiette, me reiette: or qui me reiete, il reiette celuy, qui m'a enuoyé. Ces paroles ſont tirées de st. luc du chap. 22. et ſont au v. 16. il eſt en cor, écrit en le méme ſt. luc an chap. 22. an 25. v. quand ie uous ay enuoyez ſans bourſe, ſans malette ſans ſouliers, auez uous eu faute de quelque choſe? et ils repondirent de rien.*

On decouure icy admirablement bien, quels ſont les miniſtres de chriſt, et de quelle façon ils les a appellez aprez ſa reſurrection, auſſi bien qu'avant ſa mort. on uoit auſſi quelle à eté ſa conduite en les ordonnant, et com-

mequoy il les a diſperſes par le monde. on eſt obligé d'auouer, que Jeſus â demandé auant d'etre crucifié, ſi ceux, qui auoint préché pour neant, auoint de rien manqué? â quoy ils repondirent que non. C'eſt donc icy le lieu de parler un peu aux miniſtres, que nous uoyons auiourdhuy ſi laches, et ſi dignes de pitié, et de compaſſion. pour ſe negliger ſi fort en leur deuoir. comment eſt il bien poſſible? qu'ils puiſſent ſattacher à des choſes periſſables? et encor oſer mepriſer la vertu? et le bon exemple et l'edification, qu'ils doiuent au prochain? cependant s'ils uouloint prendre la paine de ſonder leurs uolontes et leurs affections, ſe ſeruant â cet effet des paroles de Chriſt, comme d'une ſonde. ſans doute qu'ils connoitroint, et que trop pour eux, qu'ils ne ſont pas en état de faire la réponce que firent le diſciples â Jeſus? puis donc qu'ils ne ſont pas en etat de faire la réponce, que firent les diſciples â Jeſus. ceſt de là, que nous deuons abſolument conclure, quils ne ſont pas enuoyez de dieu pour précher le'uangile pour neant.

Nous liſons que Jeſus Chriſt â dit à ſes apôtres, ie ſeray auec uous et en uous. cependant ſi uous conſiderez bien ces paroles, croire uous bien étre des ſucceſſeurs des apôtres a'a[illegible] la meme puiſſance qui uous faſſ

agir generenſement pour le bien des ames, et n'ayant pas le meme eſprit, qui les animoit et encourageoit à ſe montrer infatigables a prendre peine, et ſoin du prochain. ſi vous n'obſeruez que les formez, céſt ce que font tres bien les faux prophetez, et l'antechriſt par lu'ſurpation, et l'emprunt qu'ils ont fait des paroles du Chriſt, ou de ſes apôtres et prophetes. ne vous flattez point, il faut que veritablement vous ayez ſuccédé au meme eſprit, qu'auoint les apôtres, et a leur ſainteté de vie, autrement vous n'en étez pas les ſucceſſeurs. vous voyez donc tres bien preſentement, que la veritable ſucceſſion doit eſtre fondée ſur la pieté, et non pas ſur des ſonges et chimeres. par conſequent vous connoiſſez bien, que vous n'auez que des dehors, ſans auoir de pieté au dedans du coeur. ce'ſt pourquoy vous n'auez aucun droit de prétendre à l'heritage, et poſſeſſion des apôtres. pour quoy donc ne profitez vous pas d'une leçon, que chacun peut vous faire auiourdhuy. car il ny à perſonne, qui ne vous diſe, pour peu qu'elle s'entende aux affaires du monde, qu'un heritage, qu'on n'a que par écrit eſt tres peu de choſe, ſi on ne le Poſſede reellement, et de fait.

Afin donc, que vous ſuccediez aux apôtres auec quelque droit et iuſtice, il faut pour cella que vous ſoyez pouſſez du meme eſprit,

quile

qu'ils auoint, et que uous diſpoſiez de la mé me puiſſance ainſi qu'eux faiſoint. et en un mot il faut auoir Chriſt en ſoy, et auec ſoy. que ſi uous auez en uous ce precieux treſor. uous ſerez touiours dans l'exerciſſe de la pieté et de la beneficence. et uous ne ſerez pas ſemblables â ces ames inſenſibles, et cruelles a leur prochain. Jeſus Chriſt ueut que uous ayez une ſt. innocence ſemblable a celle des enfants, qui eſt ſans malice. ceſt pourquoy il *eſt dit en ſt. math. au chap.* 21. *au* 16. *v. rapo rtant les poroles du troiſiéme v du* 8. *pſeaume tu as accompli la louange parla bouche des enfants et de ceux, qui tettent.*

Ainſi ne doutez plus, que chriſt n'ait ordonné des enfants, qui tettoint pour precher gratuitement en ſon nom les uerites de ſon euangile. il les â donc ordonnez a cet effet, parce qu'il leur en auoit élargi gratuitement tous les moyens. nous ſçauons que les enfants n'etoint pas en un aage aſſez auancé, pour étre enuoyez aux écholes, puis qu'ils tettoint encor. mais cepandant a l'egard de ceux, dont il eſt parlé icy, nous ſommez tres aſſurez, qu'il leur ſuffiſoit que Jeſus les eut enſeignez ; et choiſis pour le confeſſer, et le précher gratuitement au peuple. ils deuoint auſſi le precher gratuitement, car ils auoint reçeu de Jesus gratuitement les moyens efficaces de ce faire,

Il faut donc conclure de tout cela, que ceſt effectiuement par la bouche innocente des petits enfants, et de ceux qui tettent encor, qu'il nous a montré ſa force. C'eſt â dire une force du tout inſurmontable; méme au diable, et â tous ſes miniſtres, a laquelle force rien qui ſoit au monde ne ſcauroit contredire.

Ceux donc qui ſont ordonnez, et enuoyez de dieu n'ont en aucune maniere beſoin de ſuiure les écholes, pour aprandre ſa uolonté. Il â mille moyens dont il ſe ſert quand bon luy ſemble, pour la leur aprandre et decouurir. lorſque les apôtrez ont uoulu choiſir un diſciple, pour luy faire occuper la place de Judas, et étre temoing de la reſurrection de Chriſt, auec les autres apôtres. alors ce fut le ſeigneur Jeſus, qui leur donna mathias par ſort, ainſi qu'il eſt écrit au 1. *chap. des act de apôtres au* 25. *v. et* 24. *&c. et il eſt écrit en ſt. peaul aux ephes. au* 3. *chap. au* 3. et 7. *v. comment par revelation m'a été donné â connoiſtre le ſecret &c. du quel i'ay été fait miniſtre ſelon le don de la grace de dieu, lequel m'a été donné ſuiuant l'efficace de ſa puiſſance.* que uoulons nous davantage puiſque l'pôtre nous aſſure, qu'il â été fait miniſtre de l'euangile, qui â été preché â toute creature, qui eſt ſous le ciel. mais il â été préché ſelon la diſpenſation de dieu, qui luy auoit donné

à connoiſtre le ſecret que dieu n'auoit pas reuelé aux enfants des hommes dans les aages paſſez, ainſi qu'il à été reuelé maintenant par le ſt. eſprit aux ſts apôtres, et prophetez. Car ce ſecret dont parle icy ſt. peaul, et du quel il eſt parlé encor en un autre lieu, n'eſt aſſurement autre choſe que chriſt en nous, l'eſperance de gloire, que nous prechons (ceſt a ſcauoir que prechent les vrays apôtres, et mineſtres de chriſt admonetant tout homme, et l'enſeignant ſoigneuſement en toute ſegeſſe, afin de preſenter l'homme a dieu tout parfait par les merites de Jeſus Chriſt noſtre ſeigneur.

Uous auez donc eu la conſolation d'aprendre l'ordi nation de ſt. peaul, et comme quoy luy, et les autres apôtres ont reçeu leur miniſtere. quoy de plus beau ! que d'entendre ſt. peaul raiſonner la deſſus *en ſon epiſt. aux epheſiens au chap. 4. et 8. v. parla quelle choſe dit il, Jeſus et ant monté en haut il à mené captiue grande multitude de captifs, et à donné dons aux hommes.* ce'ſt donc Jeſus, qui à deſtiné les uns à l'apoſtolat, apellé les autres pour étre prohetes ! les uns pour étre euangaliſtes et les autres pour étre paſteurs et docteurs pour l'accompliſſement des ſts, pour l'oeuure du miniſtere, et enfin pour l'edification du corps de chriſt, il faut donc ſans heſiter conclure, que par le pur don de dieu ils furent faits

ministres. mais quand à ceux qui desauouent la parfection que l'on reçoit de christ pour étre sauué, ils desauouent incessament l'oeuure des ministres de christ. *voyez ce que dit st. peaul en sa 1. aux corinth. au chap. 2. et 7. v. mais nous proposons la sapience de dieu, qui est en mistere, cest a dire cachee: que dieu auoit deia deuant tous les siecles determinee a nostre glorie,* uous alles encor entendre ce que *l'apotre prechoit au 6. v. du méme chap. ou nous proposons sapience entre les parfaits, noire une sapience, non point de ce monde, ny des princes de ce siecle, qui sen uont a neant.* uoyons encor un peu ce qu'il dit luy méme de son ordination, de l'euangile qu'il reçeut, et de quelle nature est cet euangile, et enfin quel est cellu, de qui il l'a raceu. il nous montre fort bien comment cela sest fait, lors qu'il *dit en son epist aux gala. au 1. v. a l'unziéme et 12. v. du chap. 1. peaul apotre (non point de par les hommes, ny par homme, mais par Jesus Christ et par dieu le pere, qui l'a ressuscité des morts) or freres ie uous aduise, que l'euangile, qui a ete annonce par moy, n'est point selon homme car ie ne l'ay ny receu, ny apris d'aucun homme; mais par reuelation de Jesus Christ.* l'apotre nous dit encor *aux act. au chap. 10. et 42. v.* mesus *a commandé de prescher au peuple, et de temoigner que ce st luy, qui est ordonné de dieu pour estre juge des uiuants et des morts.* nous uoy

ons donc que Christ luy méme à commandé à ſes miniſtres et diſciples de précher, comme ça été auſſi luy, qui en a ordonné, et envoyé douze, ainſi qu'il eſt *écrit en ſt. marc. au cap. 3. et v. 14. il en a ordonné douze pour étre auec luy, et pour les enuoyer précher.*

Vous auez eu iuſques icy de grands moyens de remarquer, comme quoy Chriſt à ordonné ſes miniſtres, ſes diſciples, et les ſeptante; les paſteurs, les prophetes les evangeliſtes, et docteurs. nous pouuez uoir auſſi comme quoy il ſera auec aux iuſques à la fin des ſiecles. il ſera donc en eux, et eux ſeront en luy, et ils faceuront ſon ſt. eſprit, et l'auront, auec eux, qui les conduira en toute verité. on peut inferer de la, qu'on ne peut étre animé du ſt. eſprit, ny ſucceder à la poſſeſſion des miniſtres de Chriſt, qúon ne poſſede neceſſairement le méme Jeſus Chriſt, et ſon ſt. eſprit, qui donne la méme puiſſance, que les apótres auoint pour ágir. ce méme ſt. eſprit qu'auoint les apótres donne la méme ſageſſe, qui fut auant le monde. et par ainſi où il ſe trouue il communique le meme myſtere ou ſecret, que dieu n'a pas reuelé dans les ſiecles paſſez, aux enfants des hommes. les ſucceſſeurs des apótres ſont encor obligez d'auoir le méme don que les apótres auoint par Jeſus Chriſt, qui eſt monté en haut. et enfin ils doiuent etre en poſſe-

ſion

ſion du méme évangile, qui n'eſt pas ſelon l'homme, et qui n'a pas été donné de la part daucun homme. s'ils ſont veritables ſucceſſeurs des apôtres, ils ſeront auſſi poſſeſſeurs des mémes treſors, qu'avoent les apôtres. il faut ſçéauoir afin de n'etre point trompé, qu'il n'eſt point de loup, ceſt a dire qu'il n'eſt point de faux prophéte, ny d'apôtre, ny demiſſaire de ſatan ou de l'antechriſt, qui ne puiſſent ſe couurir de la peau de brebis et qui ne le faſſent auſſi: ceſt a dire que telles gens peuuent extérieurement auoir la forme de pieté, et les dehors, et aparances. et cepandant étre des impies, et des demons.

Mais nous ne voyons perſonne, qui ait ſon entendement bien éclairé, et deuelopé des tenebres, qui ne decouure auſſi toſt, que telle maniére de gens, ne ſont en aucune facon ſucceſſeurs des apôtres' parce qûils n'ont le méme heritage, et poſſeſſion qu'auoint les apotrez. au reſte pour ceux, qui ſuccédent à la poſſeſſion des apôtres, ce'ſt à dire à leur eſprit, ceux la ont eté nommes anciens, et ils ont fait des decrets par le ſt. eſprit, qui les conduiſoit, et qui agiſſoit en eux, et pour eux. Ce qu'on peut *aiſément voir au 4 v. des actes, et 5. du chap. 16. ou. il eſt écrit, ainſi les égliſes étoint confirmées en la foy, et croiſoint en nombre par chacun jour.* ſans doute que ceux qui agiſſoint de la ſorte

par le

par le ſt. eſprit, deuoint étre touchez d'u ne commiſeration extraordinaire pour le prochain. c'eſt ſans doute pour cella qu'ils ordonnérent en chaque egliſe des ancines qui poſſedoint le ſt. eſprit. cella nous eſt confirmé *an* 23. *v. du* 14. *chap. des act. ou l'on uoit quaprez* qu'on eut établi des anciens par chacune égliſe &c. *et au* 28. *v. du chap.* 20. *des act. il eſt écrit, prénez donc garde a uous mémes, et a tout le troupeau, pour le quel le ſt. eſprit uous a établi éueques dans l'egliſe de dieu, la quelle il a acquiſe par ſon propre ſang.* uous uoyez donc l'ordination des éueques, ou des ancien s, et ce a quoy ils doiuent prendre garde, leur étant etroittement enioint de paiſtre leur troupeau, et de n'en negliger aucun ; parce que le moindre apartient a Jeſus. par ces arguments inuincibles uous uoyez, quón ne peut ſucceder aux charges d'anciens, ſi on n'a le méme eſprit de beneficence, le méme exerciſſe continuel de charite, et les mémes entrailles de compaſſion qu'auoint les apôtres pour le prochain. ſi uous n'auez pas toutes ces conditions, qui ſont requiſes pour étre chretien, uous n'etez point des ſucceſſieurs des apôtres, ny des anciens, ny des éueques, mais des auortons d'enfer. et on ne doit point uous reconn oiſtre pour quelque choſe de fort bon, parce que on ne uoit en uous que la forme de pieté, ſans que uous en

ayez

ayez la puiſſance et la vertu, et dans cette ue
ue on doit ſe ſeparer de nous.

Il eſt écris en la 1. epiſt de ſt. pierre au chap. 5. et v. 1. Ie prie les anciens, qui ſont entre nous, moy qui ſuis ancien auec eux, et témoing des ſouffrances de chriſt: et qui ſuis auſſi participant de la glorie, la quelle doit etre reuélée: paiſſez le troupeau de chriſt, qui uous eſt commis en prenant garde ſur icelluy, non point par contrainte, mais voluntairement: non point par guain deshonnéte; mais dún prompt courage, et non point comme ayant domination ſur les heritages du ſeigneur, mais tellément que uous ſeyez pour patron du troupeau.

Uous auez donc ueu plus particulierement l'ordination des anciens, et l'aduis qui eſt donné de par un ancien, à ceux qui etoint participants auec luy de la gloire, et témoings aſſurez des ſouffrances de chriſt. L'aduis quil leur donné ceſt de paiſtre l'egliſe, et d'en auoir ſoin, mais un ſoin uolontaire et ardent; et que uous ne prattiquiez point pour guain des honnéte, ny pour dominer ſur lheritage de dieu, mais comme ſeruants de'xemple continuel au troupeau, pour en edifier conſtament juſques au plus uil et au plus petit. de tout ce qui á été dit cy deſſus, il faut tirer cette concluſion, á ſçauoir que tous ceux, qui ſe comportent mal enuers le troupeau du

ſeigneur

seigneur, et qui le dominent, et le negligent; et qui en deuiennent éueques et pasteurs pour guain deshonnete. ceux la ne sont rien moins, que les successeurs des apôtres, par ce qu'ils n'ont point succédé à cet esprit, qui fait agir les apostres sainctément, et justément, et qui étoint en ce faisaint en bon exemple au prochain, et qui ledifioint par un exercisse continuel de beneficence. de sorte que ceux qui auoüent, qu'ils n'ont pas le méme pouuoir. qu'auoint les apotres par le st. esprit, ceux la auouent precisément, qu'ils ne sont point leurs successeurs. et de plus ceux, qui soûtiennent qu'ils ne doiuent point sattandre à auoir la méme puissance, et le méme st. esprit, et les mémes graces, que les apôtres auoint, ceux la se condamnent eux mémes par leur propre aueu, et confessent malgré eux, qu'ils nont aucune part a la succession des apôtres. il est uray que tous ceux qui nient la lumiere resplendissante du st. esprit, lequel trauaille dans le coeur de l'homme pour le rendre pur et sainct, telles personnes ne succedent point aux apôtres. cést la vertu secrette du st. esprit, qui agit en l'homme, pour luy donner la connoissance de la gloire de dieu en la face de Jesus Christ. Ce'st pourquoy, ceux qui reietent l'onction du st. esprit, par la quelle lhomme est instruict, et porté à bien faire,

et qui disent aussi qu'il n'est pas necessaire d'auoir la parole de dieu grauée dans le coeur, et naissante dans la bouche, la quelle nous presse d'agir enuers le prochain selon dieu. tous ceux lá, ne sont point successeurs des apotres. la parole de dieu est uiue, et l'apôtre la prechoit ainsi auec grand succes. cette parole que l'apôtre prechoit, etoit donc la parole de foy. ceux qui n'ont cette parole en la facon susdite, n'ont aucune part à la succession des apotres, ny à la doctrine qu'ils prechoint animes du st. esprit, le quel agissoit en eux, et leur faisoit faire toutes les actions de charité qu'ils faisoint, des quelles le prochain se trouuoit si bien edifié.

Aussi faut il auoüer que tous ceux, qui nient que Christ ait eté une oblation pour les prechéz de tous, et pour sauuer les pecheurs les plus enormes, et uilains. et qui soutiennent encor, que Christ n'éclaire toute personne, qui uient au monde dune lumiere salùtaire, la quelle est infalliblement la vie, qui est dans la parole. *lizez pour cella au chap. 1. de st. Jean au v. 1. et 4.* tous ceux qui defendent aux hommes de croire en cette lumiére de la parole de dieu, et qui disent que dieu n'écrit plus sa loy dans les coeurs des hommes, toutes ces sortes de gens ne succédent point du tout ny à la vie, que

menoit

menoit les apôtres, ny au pouuoir qu'ils â uoint, puis qu'ils improuuent leur doctrine, et contrediſent a tout ce qu'il y â de plus ehrétien. car enfin les fideles ont iouit par le paſsé, et iouiſſent encor auiourdhuy en quelque lieu ou ils puiſſent ſe trouuer des graces merveilleuſes, que communique cette parole de vie, de la quelle nous auons par cy deuant parlé. parlons maintenant de ceux, qui ſoutiennent que la grace de dieu n'eſt pas donnée à tout homme pour l'enſeigner â faire ſon ſalut, et à ſe ſanctifier en bien faiſant. ils ſoûtiennent donc que la manifeſtation de l'eſprit de dieu, n'eſt point préſentée â tout homme pour ſe ſauuer et aſſurent encor que dieu n'enuoye point ſon ſt. eſprit à ceux, qui luy ont reſiſté. enfin ils nient que Chriſt ait enuoyé ſon bon eſprit â ſes miniſtres pour les conduire, et les faire marcher en toute verité dans ce ſiécle corrompu. tous ceux dont nous venons de parler ſont dans l'erreur. et il faut dire, auſſi eſt il uray, que le ſt. eſprit, qui eſt enuoyé aux veritables miniſtres de Chriſt, qui ſont en ce preſent ſiécle. ce méme eſprit reprandra toute perſonne de ſes pechez, méme des plus cachez et couverts &c. et quand â ceux qui nient qu'il n'en ſera pas de méme, ceux la ſont bien eloignes d'étre les ſucceſſeurs des apôtres, puis qu'ils ſont ſi eloignez

de leur vie, et du pouuoir que le ſt. eſprit leur donnoit, et de la doctrine qu'ils enſeignoint. on faira tres bien de fuir ces gens la, qui n'ont quexterieurement quelque piété.

Vous ſçauez donc maintenant comme quoy chriſt à ordonné ſes miniſtres, il les à ordonnez en la maniére qu'il auoit été ordonné, et il fut ordonné ſelon l'ordre de melchiſedec, et non pas a la façon d'aaron. quoyquil eut été ordonné ſelon un ordre, auquel il étoit ordonné d'offrir des ſacrifices. *c'eſt ce quon uoit aux hebrieux au chap. 1. et v. 8. et icy les hommes qui ſont mortels, prennent les diſmes : mais là celluy les prend, du quel il eſt témoigné qu'il eſt uiuant.* lorſque Jeſus Chriſt eſt uenu il à mis fin à ce ſaccredoce, et à cet ordre. tellement qu'il à ordonné les diſciples et anciens de la maniére que uous auez ueu. ſi bien que tous ceux, qui leur ſuccédent dignement ſont deſintereſſez, comme les apotres l'ont été. ils ont les mémes lumieres, les mémes graces, et le méme ſt. eſprit, qui leur confere le méme pouuoir, la méme loy de vie, et les mémes actions. uoila comme quoy ils ont une onction interieure par le ſt. eſprit, il ont la méme parole de foy, il ont les graces de Chriſt, ils iouiſſent de Chriſt méme ſelon la promeſſe qu'il a fait de demeurer en eux. lapotre dit, il a pleu au pere de reueler ſon fils en moy, et ainſi il le prechoit aux autres. il

eſt donc euident, que ces pretendus apôtres, paſteurs, euangeliſtes, docteurs, anciens, et eueques, &c. qui ne ſuccedent pas aux apôtres en la maniere, que nous uenons de voir; mais qui ſont des apoſtats, puiſqu'ils n'ont reçeu les mémes graces, que les apotres poſſedoint. c'eſt pourquoy il eſt à iuger, qu'ils n'ont que des formes, et des aparances de pieté. que ſi ce que ie dis n'etoit uray, ils auroint ſans doute le meme pouuoir, et le méme eſprit, que les apotres auoint pour faire les merueilles, qu'ils operoint: mais parce qu'ils ne ſont les ſucceſſeurs des apôtres, ils n'ont pas auſſi reçeu cet eſprit, ceſt pourquoy on doit s'loigner de ces gens la. nous ſcauons tres bien que iamais perſonne n'a ſuccédé aux apôtres, euangeliſtes, ny aux paſteurs et anciens, ny anx eueques et docteurs, qui n'aye eut Chriſt en ſoy, qui leur à donné le meme pouuoir, et qui à inſprire auſſi les ecritures par ſon ſt. eſprit. uoicy une hiſtoire qui eſt tirée des act, qui fait a noſtre ſuiet. elle eſt donc *au chap.* 19. *et au v.* 13. *en ces mots à donc quelques uns d'entre les iuifs exorciſtes, qui trotteint ca et la, s'eſſayerent d'inuoquer le nom du ſeigneur Jeſus, ſur ceux, qui auoint des mauuis eſprits, diſant nous uous adiurons par Jeſus, que paul prêche. et ceux, qui faiſoint cella, etoint ſept certains fils de ſceua iuif, de la race des principeaux ſacrificateurs: mais l'eſprit malin repondant dit ie con nois*

uois Jesus, et ſay qui eſt peaul : mais uous autres qui êtes uous ? et l'homme en qui étoit le malin esprit, ſautant ſur eux. et ſen etant rendu maiſtre, uſa de force contre eux, de ſorte qu'ils ſenfuirent nuds et naurez de cette maiſon la. or cella uint â notice â tous les iuifs et grecs demeurants en epheſe : dont crainte les ſaiſit tous, et le nom du ſeigneur Jeſus étoit magnifié &c.

On peut iuſtement conclure de cette hiſtoire, que ces perſonnages ne ſuccedoint point aux apôtres, ny a leur ordination, ny á leur pouuoir, parceque leurs actions n'étoint point des productions du ſt. eſprit, ny leur uie n'etoit point accompgnée du ſt. eſprit, quoy qu'ils euſſent la forme des paroles, et qu'ils fiſſent mention du nom de Chriſt. cette hiſtoire nous aprand auſſi que quoy qúon puiſſe garder en ſa memoire les paroles de Chriſt, et qu'on puiſſe les dire, et s'en ſeruir comme par forme, il ne ſenſuit pas de là, quon ſuccede aux apôtres, ny â leur ordination et miſſion. car tout cequ'ils font ne ſont que des ceremonies. et ſi uous auez bien rémarqué, qu'ils ſe'nfuirent nuds, uous conceurez par ce mot de nuds, qu'ils etoint depourueux du ſt. eſprit, qui communiquoit le pouuoir que les apôtres auoint. ceux la qui n'ont que la forme des paroles de Chriſt, n'ont point le ſt. eſprit. ils ſont nuds et miſerables, comme l'etoint les ſept fils de ſceua. ainſi. qu'ils

ſoint

soint prétres, ou qu'ils ne le soint pas, qu'ils soint eclesiastiques ou laïques, quils soint dúne religion ou d'une autre, s'ils n'ont le méme pouuoir, que le ſt. eſprit donnoit aux apótres, ils tombent dans le neant, et dans la confuſion, par ce qu'ils ne ſont reuetus de la vertu de ce diuin eſprit.

Au rette une hiſtoire ſi ueritable, ne doit elle pas étre une lecon á tous les chrétiens? afin qu'ils prennent garde de ſe bien ſeruir des paroles de Chriſt, les quelles les apotres an noncoint au peuple. ils doiuent prendre garde auſſi qu'á la ueue de cette hiſtoire, ils ſoint touiours en crainte deuant dieu, ſachant bien, que s'ils ne ſont animez, comme les apotres, par la vertu du ſt. eſprit, ils ne ſont rien deuant dieu. il eſt donc clair que parſonne ne ſuccéde aux apotres en leur ordination, que par le meme ſt. eſprit. en effet un homme nud, qui n'a que la forme des paroles ſans en auoir la vertu, et l'eſprit, peut il bien conuertir un homme a dieu, ou une femme? or ceux, qui ſont nuds ſont expoſez á étre bleſſez par l'eſprit malin, et á s'enfuir honteuſement apres en auoir été bleſſez. ils feront de méme que les ſept fils du pretre ſceua. ce qui leur arriuat doit ſeruir aux chétiens dune precau tion pour les rendre ſages, et aduiſes, et pour leur faire craindre d'uſer des paroles de Chriſt, ſils n'ont receu la meme ſainctété de uie, le

meme

uois Jesus, et ſay qui eſt paul : mais uous autres qui êtes uous ? et l'homme en qui étoit le malin esprit, ſautant ſur eux. et ſen etant rendu maiſtre, uſa de force contre eux, de ſorte qu'ils ſenfuirent nuds et naurez de cette maiſon la. or cella uint à notice à tous les iuifs et grecs demeurants en epheſe : dont crainte les ſaiſit tous, et le nom du ſeigneur Jeſus étoit magnifié &c.

On peut iuſtement conclure de cette hiſtoire, que ces perſonnages ne ſuccedoint point aux apôtres, ny a leur ordination, ny à leur pouuoir, parceque leurs actions n'étoint point des productions du ſt. eſprit, ny leur uie n'etoit point accompgnée du ſt. eſprit, quoy qu'ils euſſent la forme des paroles, et qu'ils fiſſent mention du nom de Chriſt. cette hiſtoire nous aprand auſſi que quoy qúon puiſſe garder en ſa memoire les paroles de Chriſt, et qu'on puiſſe les dire, et s'en ſeruir comme par forme, il ne ſenſuit pas de là, quon ſuccede aux apôtres, ny à leur ordination et miſſion. car tout cequ'ils font ne ſont que des ceremonies. et ſi uous auez bien rémarqué, qu'ils ſe'nfuirent nuds, uous conceurez par ce mot de nuds, qu'ils etoint depourueux du ſt. eſprit, qui communiquoit le pouuoir que les apôtres auoint. ceux la qui n'ont que la forme des paroles de Chriſt, n'ont point le ſt. eſprit. ils ſont nuds et miſerables, comme l'etoint les ſept fils de ſceua. ainſi. qu'ils

soint prétres, ou qu'ils ne le soint pas, qu'ils soint ecclesiastiques ou laïques, quils soint dúne religion ou d'une autre, s'ils n'ont le méme pouuoir, que le ſt. eſprit donnoit aux apótres, ils tombent dans le neant, et dans la confuſion, par ce qu'ils ne ſont reuetus de la vertu de ce diuin eſprit.

Au rette une hiſtoire ſi ueritable, ne doit elle pas étre une lecon á tous les chrétiens? afin qu'ils prennent garde de ſe bien ſeruir des paroles de Chriſt, les quelles les apotres an noncoint au peuple. ils doiuent prendre garde auſſi qu'á la ueue de cette hiſtoire, ils ſoint touiours en crainte deuant dieu, ſachant bien, que s'ils ne ſont animez, comme les apotres, par la vertu du ſt. eſprit, ils ne ſont rien deuant dieu. il eſt donc clair que perſonne ne ſuccéde aux apotres en leur ordination, que par le meme ſt. eſprit. en effet un homme nud, qui n'a que la forme des paroles ſans en auoir la vertu, et l'eſprit, peut il bien conuertir un homme a dieu, ou une femme? or ceux, qui ſont nuds ſont expoſez á étre bleſſez par l'eſprit malin, et á s'enfuir honteuſement apres en auoir été bleſſez. ils feront de méme que les ſept fils du pretre ſceua. ce qui leur arriuat doit ſeruir aux chétiens dune precau tion pour les rendre ſages, et aduiſes, et pour leur faire craindre d'uſer des paroles de Chriſt, ſils n'ont receu la meme ſainctété de uie, le

meme

meme pouuoir, et le meme st. esprit, qu'auoint les apotres autrement le malin esprit preuaudra sur eux, et ils seront semblables aus sept fils de sceua.

Ceux qui n'ont le méme pouuoir, que le st. esprit donnoit aux apotres, ne sont point successeurs des apotres, bien qu'ils se seruent de paroles de Christ. on peut comparer ces gens la a ces noyageurs, qui discourent entre eux des possessions d'autruy, sans pour tant les posseder. ie vous demande si simon le magicien a continué dans la succession des apotres? aprez auoir été conuaincû de sa mechanceté, il fut entierement chassé, et exclû de la possession des apotres, parce qu'il auoit creu que le don de dieu se pouuoit obtenir par argent. st. pierre luy reprocha sa folie, luy disant simon tu es en fiel tres amer, et dans les liens diniquité. cependant remarquez que simon croyoit en aparence en christ, et le professoit exterieurement comme sont encor dans ce siecle un tas d'infideles. le voila pourtant reietté parcequ'il n'auoit pas la saincteté de vie, ny le pouuoir qu'auoit les apotres par le st. esprit.

Il s'ensuit de cet exemple que pour succeder aux apotres, il faut succeder a leur saincteté de vie, et au meme pouuoir qu'ils auoint. et enfin il faut étre penétré du st. esprit, et en étre pousé afin qu'il anime toutes nos actions

ainsi

ainſi qúil agiſſoit dans celles des apotres. ily â encor auiourdhy un grand nombre de ſimons magiciens, qui infectent le chriſtianiſme par leur fiel tres amer, et par leurs liens d'iniquité. ily en a une foule qui s'imaginent comme ſimon le magicien, que le don de dieu peut s'acquerir par argent. auſſi ils vendent le ſt. éuangile, et trauerſent les mers et abandonnent leur troupeau pour les intereſts de ce monde. mais ceux qui agiſſent de la ſorte, ne ſont pas des ſucceſſeurs des apotres, mais des images, ou pluſtoſt des ſucceſſeurs de ſimon le ſorcier, qui demeurent dans un fiel tres amer, et dans les liens diniquité ſans en vouloir ſortir. nous ſcauons en cor que diotrephes, que ſt. Jean reprend dans ſa troiſieme epiſt. l'a ppellant un vray babillard, n'â point ſuiui les apotres dans leur poſſeſſion et ſucceſſion, ny ceux qui luy on été ſemblables ne les ont point ſuiuis.

L'apotre *ſt. paul en ſa 1. aux corinthiens au chap. 4. et au v. 19. dit, mais ie viendray bien toſt uers uous, ſi le ſeigneur le uent : et connois tray non point la parole de ceux, qui ſont enflez, mais la vertu ; car le royaume de dieu ne giſt point en parole, mais en vertu et ſainctété.* Il faut donc auouer franchement, qu'il n'y â point d'ordination et de ſucceſſi on legitime que celle qui prouient du ſt. eſprit. et auant de ſuccéder aux apôtres dans

la possession et ordination de l'euangile, le quel est appellé la puissance de dieu. il faut donc étre éclairé de l'euangile, qui est la puissance par la quelle dieu communique vie, et immortalité a l'ame. car quoy qu'il y ait des personnes, qui par forme de piété se seruent des paroles de l'euangile, quoy qu'ils se seruent ils ne croyent pas en léur vertu et puissance. telles gens renoncent â l'euangile, qui est le pouuoir et la vertu de dieu. il faut succéder absolument aux apotres dans la possession de cette puissance qui est le pouuoir de dieu. c'est cette puissance qui donne par sa lumiére la vie et l'immortalité bien heureuse a l'ame du fidéle. cette lumiére de l'euangile iette une si grande clarté dans les ames, que les teuebers que le domon peut causer ne sçauroint iamais l'obscurcir. quoy qu'il tient la plusspart des hommes enuelopes dans ses tenebres, cést a dire dans le peché. mais il ny tient pour tant que ceux qui croyent â l'euangile, et qui ne uiuent selon ses preceptes et conseils. la puissance de dieu est apellée icy l'euangile eternel : il s'ensuit de là, que pour succeder aux apotres, il faut succéder a l'euangile eternel. c'est pour quoy si on n'est chrétien que par forme et qu'exterieurément sans auoir le méme pouuoir qu'auoint les apôtres par les dons du st. esprit, ce nest point leur succeder. mais cést

étre un faut chrétien, qui n'a de piété que par forme ſans auoir le prix de la vertu. il faut fuir ces gens la et lapôtre nous ordonne de les fuir auſſi ſuiuons cet aduis de lapôtre, il nous la donné animé de la grace et inſpiré et preſſé par le ſt. eſprit. l'apôtre â été ordonné de Chriſt, pour nous dire departez vous de telles gens. et le méme apôtre *en ſa 1. aux Corinthiens. au chap. 1. et v. 18. dit, car ceux qui periſſent, la parole de la croix leur eſt folie: mais â nous qui obtenons ſalut elle eſt vertu de dieu.*

Enfin nous ſommes conuaincus, que les ſucceſſeurs des apôtres, et les urays chrétiens, qui ſont amateurs de la croix de Chriſt, font tout ce qu'ils prattiquent de bien par la vertu de dieu, qui les crucifie au monde. il ne s'agit pas icy de ſuccéder aux apôtres par des croix de bois, de pierre, d'argent, d'airain, car telles choſes et autres ſemblables, auroint été des folies aux apôtres. neu que ce n'eſt pas par des croix de pierre &c. Car telles machines ne ſont pas les inſtruments de noſtre ſalut, il faut la vertu de dieu pour nous ſauuer, ceſt elle qui opere interieurement en nos coeurs. c'eſt pourquoy l'apôtre di ſoit, quil prechoit la ſapience de dieu en miſtere a ceux qui étoint parfaits: mais qu'il ne lenr préchoit pas la ſageſſe du monde, ny celle des princes de la terre, la quelle

passe. ceux, qui succédent aux apôtres dans leur ordination et succession, il leur succedent aussi dans cette sagesse de dieu, qui les rendoit iustes et debonnaires, parce quelle venoit d'en haut. ayant cette diuine sagesse, qui étoit dans les apôtres, on se sauue par tout. mais aussi il faut perseuerer a l'auoir, et l'annoncer encor a ceux qui aspirent à la perfection. ce n'est point succeder aux apôtres, que d'aprendre leurs paroles, et que de discourir de celles de Christ, et que de les precher par une sagesse humaine qui perit, et qui ne profite aux ames. *l'apotre dit ma predicâtion n'a point été en paroles attayantes de la sagesse humaine, mais en euidence de l'esprit, et en la vertu du st. esprit et pouuoir.* il faut donc que ceux, qui prechent pour succéder aux apotres, qu'ils ayent la meme euidece, et le méme pouuoir, que le st. esprit auoit communiqué aux apotres. ceux qui prechent auec des paroles affétées cherchent a plaire aux hommes et non pas a succeder aux apotres. l'apotre desire que nostre foy soit fondée sur la Vertu de dieu, et quelle ne s'arete point a la sagesse humaine. les successeurs des apotres ont la meme euidence et la méme uertu, que les apôtres auoint. on ne succede dont point aux apôtres par des paroles qui plaisent a la sagesse humaine. l'apôtre nous enseigne que nostre foy ne de-

pend

pend que de la vertu de dieu. ainſi ceux, dont la foy n'eſt point fondée ſur la vertu, et ſageſſe de dieu, ainſi qu'etoit celle des apôtres, ils ne ſont point ſucceſſeurs des apôtres. l'apotre ſcauoit bien que dieu nous a réuélé par ſon ſt. eſprit les choſes profondes de la diuinité, et que ce n'eſt pas par l'eſprit du monde que nous connoiſſons les choſes, qui nous ſont données de dieu librément. ce terme, libremen nt doit eſtre peſé et conſideré. l'apôtre continuant il dit les quelles dieu leur auoit donné librement, les quelles n'étoint pas paroles de la ſageſſe humaine, mais des productions et emanations du ſt. eſprit &c. et l'apôtre dit tres bien, mais nous tenons l'intention de Chriſt, qui ueut nous deſabuſer de la ſageſſe humaine.

Il faut donc que les ſucceſſeurs des apôtres ayent le méme eſprit de dieu, qu'ils auoint. et cet eſprit s'ils l'ont leur declarera les choſes profondes de dieu. et ils ſeront en état de les communiquer librement à tous, et ce faiſant ils obeiront au commandément de Chriſt. de plus ils doiuent ſe ſeruir des paroles des apôtres, et non pas les tirer des fables. s'ils ont reçours au ſt. eſprit, il leur ſugeréra les paroles qu'ils auront a dire, et les actions qu'ils auront à faire. ceux qui proferent les paroles de Chriſt, et celles des apôtres, ils ont le ſt. eſprit qui les enſeigne, et qui leur fait reietter

etter la ſageſſe humaine, et qui leur fait prêcher librément les dons dieu, qu'ils ont reçeu par la reuelation du même ſt. eſprit. Ceux qui préchent les paroles des apôtres par l'eſprit du monde, ignorent les choſes de dieu, et ſont éloignez de ſon ſt. eſprit, qui animoit les apôtres. tous ceux, qui enſeignent par guain deſhonnête, et qui ne ſeruent pas au ſeigneur Jeſus Chriſt, mais ſeulement à leurs uentres, ce ſont des docteurs auares, des opiniatres, des ſuperbes, plus amateurs des plaiſirs charnels, que pieux. ce ſont des batteurs, des perſecuteurs qui croyent que la pieté eſt un guain, et qui ne ſuiuent point les apôtres. les apôtres auoint reçeu les dons de dieu pour neant, et les donnoint de même pour neant, et en cella ils obeiſſoint au commandément que dieu leur en auoint fait. Si bien que ceux, qui ne ſuiuent point l'exemple que les apôtres nous ont laiſſé, ils n'obeiſſent point à dieu, et ne ſont point les imitateurs de Chriſt, ny les ſucceſſeurs des apôtres, neu qu'ils ſont eloignez de leur ſainéteté de uie, de leur uertu, et de leur doctrine.

Voyons

Voyons maintenant quels ſont les éueques, et diacres, qui ſuccedent aux apotres.

IL faut que l'éueque ſoit irreprehenſible, mary d'une ſeule femme, vigilant, attrampé, honorable, hoſpitalier, propre â enſeigner. voila juſtement ce qui eſt écrit de l'eueque en la 1. *epiſt. de ſt. paul a timot. au chap.* 3. *et v.* 2, *et* 3. *non addonné au vin, non batteur, non conuoiteux de guain deshonnête: mais benin, non querelleux, non auaritieux. conduiſant honnétement ſa propre maiſon, ayant ſes enfants ſuiets en toute reuerence, non point nouuel opprentif, depeur qu'eſtant enflé dorgueil, il ne tombe en la condamnation du calomniateur, il faut auſſi qu'il ait bon témoignâge de ceux, qui ſont de de hors, afin qu'il ne tombe en reproche, et au piége du diable. et il eſt écrit au* 1. *chap. de ſt. paul â tite et au v.* 1. *car il faut que l'eueque ſoit irreprehenſible, comme diſpenſateur de la maiſon de dieu, non addonné a ſon ſens, non colere, non ſuiet au vin, non batteur, non conuoiteux de guain deſhonnéte: mais hoſpitalier, amateur des gens de bien, ſage, iuſte, ſainct, continent, retenant ferme la parole fidéle, qui eſt ſelon inſtruction &c.*

Car il yen â pluſieurs qui ne ſe peuuent ranger, qui ſont iaſeurs, et doreglez &c.

voila

uoila tres bien l'ordinâtion des éueques, et leurs deuoirs. s'ils ueulent ſuiure les traces des apotres, et leur ſucceder dignément, il faut donc qu'ils ſoint honorables, hoſpitaliers, et propres a enſeigner pour neant a l'exemple des apotres. que s'ils ſont addonnez au vin, batteurs &c. ils ne ſuccedent point aux apotres. s'ils uſent des paroles affétées pour plaire aux hommes, ils ne ſont point ſucceſſeurs des apotres. il faut que l'euéque ait toutes le, qualitez que iay nommé, et qu'il ſuive les ſentiers de Chriſt, pour ſucceder aux apotres, dans leur ſucceſſion, et ordination, ce qui ne ſe peut faire que par la vertu du ſt. eſprit. et s'il n'eſt conduit par ce diuin eſprit il eſt du nombre des reprouuez, &c. quand aux diâcres s'ils ne ſont humbles, ſobres, et graues, s'ils ſont doubles en paroles, ou addonnez au vin, s'ils ſont conuoiteux de guains deſhonnetes, ſi leurs femmes ne ſont honnetes, non mediſantes, ſobres, et fideles en toutes choſes, ils ne ſuiuent point les apotres. ce que l'apotre ueut qu'on faſſe, c'eſt qu'il ue ut qu'on les eprouue, et qu'aprez cella ils ſeruent en leur office de diacre, etants trouuez irreprehenſibles. l'apotre veut encor qu'ils ré tiennent le ſecret de la foy en une conſcience pure, remarquez pure. or la foy eſt un grand myſtere, ainſi ceux, qui n'ont point ces qualitez que l'apotre enſeigne en timoth. et en

tite,

tite, succedent point aux apotres. l'apotre les exorthe par ces paroles, suiuez nous, et nous imitez, comme nous suiuons et imitons Christ, et prenez nous en exemple. l'apotre n'aspiroit ny aprez l'argent, ny aprez les habits de personne.

L'apotre a declaré qu'encor qu'il précha l'euangile il n'auoit encor suiet de se glorifier, comme il est écrit *au chap. 9. de la 1. epist. des corinth au 18. v. et quelle en sera dit il ma recompanse, cest qu'en préchant l'evangile de Christ, ie le propose sans étre a charge a personne.* Or qu'est ce que de nous maintenant, qui n'imitez point la conduite de l'apótre, et qui ne prechez point l'evangile gratuittément? cest a dire que uous ne succedez point aux apótres ny a leur spiritualité. c'est pourquoy on doit s'eloigner de uous, et on ne doit uous suiure, ny uous ecouter qu'autant que uous imiterez Christ, et l'exemple des apotres.

Ceux, qui ueulent empescher de se marier, et qui commandent qu'on s'abstienne des uiandes, telles gens ne sont point successeurs des apotres dans leur ordination et possession, puisqu'ils préchent des mensonges, et se reuoltent de la foy, s'addonnans aux esprits abuseurs, et aux doctrines des diables, ensei gnans mensonge par hipocrisie, étants cauterizez en leur propre conscience. on uoit ces

 verités,

veritez. *en ſt. peaul en la 1. a timoth. au chap. 2. et au 1. et 2. et lizes le 3. v. defendans de ſe marier &c. et il eſt ecrit au 8. chap. des rom. au v. 11. or ſi l'eſprit de celluy, qui a reſſuſcité Jeſus des morts habite en nous, celluy qui a reſſuscité Chriſt des morts, viuifiera auſſi nos corps mortels, a cauſe de ſon eſprit, habitant en uous,* car tous ceux qui ſont conduits par l'eſprit de dieu, ſont enfants de dieu, ains uous auez receu l'eſprit d'adoption, par lequel uous criez abba pere. ceſt le méme eſprit, qui rend témoignage auec noſtre eſprit, que nous ſommes enfants de dieu : car la loy de l'eſprit de vie, qui eſt en Jeſus Chriſt, m'a affranchi de la loy du péché, et de mort. la poſſeſſion des apotres étoit donc celle que uous uenez d'entendre, et celle de tous les veritables chrétiens, qui ſuiuent les apotres, et la meme loy par leſt. eſprit, lequel rend témoignage auec leurs eſprits, qu'ils ſont enfants de dieu. ceux qui ſuiuent les apotres ont en eux cet eſprit, qui reſſuſcita Chriſt des morts, et le quel uiuifie les corps mortels des fideles. c'eſt donc cet eſprit qui fait ſuccéder les gens aux apotres, et ce ſont les loix de cet eſprit qu'il faut ſuiure, parce qu'elles nous guarantiſſent de la loy du péché et de l'a mort. les fruicts de l'eſprit ſont donc ſuccéder aux apotres, tous ceux qui leur ſuccedent. et c'eſt cet eſprit de vie, qui eſt en Jeſus Chriſt pour

deliurer

deliurer les ames de peché et de mort. de sorte que ceux qui succedent à l'esprit des apotres, peuuent dire abba pere.

L'apotre dit aux romains au 10. chap. en v. 15. et comment prechera ton sinon qu'il y en eût qui soint enuoyez? la parole est prez de toy en la bouche, et en ton coeur, ce passage est tiré du meme chap. et du 8. v. c'est la parole de la foy la quelle nous preschons dit l'apotre. Comme les apotres furent enuoyez pour precher cette parole de verité, de meme ceux qui succedent aux apotres sont enuoyez de Christ, ayant la méme vertu, et le méme esprit, que les apotres auoint reçeu pour la precher pour neant, comme ils l'auoint aussi receue pour neant. ceux qui suiuent les apotres prechent cette parole de foy, qui se tient si prez des hommes et des femmes, c'est a dire quelle les sollicite incessament de bien faire. et ils l'ont dans la bouche et au coeur, qui se fait entendre a une bonne conscience, afin quelle obeisse a tout ce quelle commande. il faut auoir la méme vertu et le méme esprit, que les apotres auoint afin de leur succéder à precher les verites de l'euangile. *il est ecrit au chap. 5. de st. Jean au 43. v. ie suis uenu au nom de mon pere et uous ne me reçeuez point, si un autre vient en son propre nom, uous reçeuez cettuy la.*

Nous sçauons que les prophétez, et les apôtres qui ont préché au nom de dieu et de

Jesus Christ, n'ont iamais été bien receux, au contraire, ils ont été hais, et persecutés. cést ce que nous uoyons encor en ce siécle, et nous l'experimentons aussi, nous qui auons été pousſez par l'esprit du seigneur daller prec her en son nom a ce peuple endurcy et à ces pr étres et ministres. pluheurs de nous avons été mis en prison, et mocquez, et méme on nous a battus, tandis que ceux, qui uiennent en leurs propres noms, sont receus. suiuis et ecoutés.

Si st. paul auoit été fait apotre par les hommes, et qu'il eut receu l'euangile, et ordre de le précher des mémes hommes, on ne l'auroit iamais saisi, ny pris pour un seducteur, et perturbateur du repos public. ce pandant l'apotre dit qu'ils étoint dignes ministres du nouueau testament, non de la lettre; mais de l'esprit. car la lettre tue; mais l'esprit donne uie. de sorte que tous ceux, qui suiuent les apotres dans leur ordination et succession, sont ministres de l'esprit, qui uiuifie, et non de la lettre qui tue. c'eſt pour quoy ceux qui sont ministrés de la lettre, et non pas de l'esprit, qui est dans le nouueau testament, dont les apotres étoint possesseurs; telles gens ne suiuent point les apotres, quoy qu'ils ayent la lettre.

L'apotre en sa 2. aux corinth au chap. 3. au 18. v. dit, nous tous qui contemplons comme en un miroir la gloire du seigneur à face descouuerte,

sommes;

ſommes transformes en la méme image, de gloire, en gloire, comme de part l'eſprit du ſeig neur, et nous ayans le meme eſprit de foy &c. ceux, qui doiuent marcher ſur les traces des apotres, doiuent contempler la méme gloire que les apotres contemploint, ils doiuent étre transformés de gloire en gloire par le moyen du ſt. eſprit. enfin s'ils ont cet eſprit de foy, ils ſont ſucceſſeurs des apotres, et non autrement. *et le méme apotre, en la me me epiſt. aux corinthiens au chap. 6. au 4 v. mais nous rendans recommandables en toutes choſes, comme étans miniſtres de dieu, en grande patience, en afflictions, en neceſſité, en angoiſſes, en batures, en priſons, en troubles, en trauaux, en neilles, en ieunes, par benignité, par le ſt. eſprit, par charité non feinte, par la parole de verité, por la puiſſance de dieu, par armes de iuſtice à droite, et à gauche, &c.* ſi uous uoulez ſuiure les apotres, faitez uous reconnoiſtre par uos actions pour urays miniſtres de Chriſt, et uous ne le ferez que par uotre patience, purété et benignité, par uoſtre connoiſſance, par uoſtre affabilité, et par uoſtre amour non feint, par la parole de verité, par la vertu de dieu, et par le ſt. eſprit, qui eſt cette vertu. uoila les moyens d'y paruenir. mais ſi uous n'auez pas le meme eſprit, qu'auoint les apotres, uous n'etez point les miniſtres de Chriſt, ny ſucceſſeurs des apo

tres.

tres. et uous qui battez, empriſonnez, et affligez les autres pour des cauſes de religion, uous n'etez point dans l'ordination, et ſucceſſion des apotres, les quels ont été battus, empriſonnez et affligez.

L'apotre dit uous étez le temple du dieu viuant, et c'eſt en ce ſans la, que dieu à dit, *ie demeureray en eux, et marcheray en eux, ie ſeray leur dieu, et ils ſeront mon peuple, ie leur ſeray pere, et ils ſeront mes fils, et mes filles à dit le ſeigneur dieu tout puiſſant.* uoila la poſſeſſion des apotres et de la vraye égliſe. de ſorte que ceux qui ſont en la vraye égliſe, et qui ſont employez a précher l'euangile, et qui le préchent dignement, ont l'ordination, la ſucceſſion, et poſſeſſion des apotres, et ſont fils et filles de dieu. et dieu demeurera et marchéra en eux, ſans quoy ils ne ſeront iamais enfants de dieu. ceux qui n'ont aucune poſſeſſion de leſprit de dieu ne ſont point dans l'egliſe, et par conſequent ne ſont point ſucceſſeurs des apotres. *l'apotre dit au chap. 3. des galat au v. 26. car uous etez tous enfants de dieu par la foy, qui eſt en Jeſus Chriſt, car uous tous qui étez baptiſés, étez renatus de Chriſt.* Ceux qui tirent donc leur ſucceſſion des apotres, et qui ſuccedent a l'eſprit de la vraye égliſe, jouiſſent de la méme lumiére, de la méme vertu, et de la méme foy que les apotres, et de la quelle Chriſt eſt l'auteur.

on

on doit donc tout attendre de Christ. et les enfants de dieu qui ont cette foy, ont par elle un libre accez auprez de dieu, et obtiennent la victoire du peché, qui fait separation entre le createur et la creature. il faut aussi que ceux qui ont receu le baptéme en Christ, le reuetent aussi, car une profession exterieûre ne suffit pas pour succeder aux apotres, et à la uraye église de Christ. *l'apotre dit au chap. 4. des galat. et au v. 6. et pour tant que uous itez enfants de dieu, dieu à enuoye l'esprit de son fils en nos coeurs, criant abba pere*; remarquez ces mots en uos coeurs. les successeurs des apotres et de la veritable egliſe, ont cette vertu, et cet esprit de pouuoir crier abba pere. *il est ecrit au chap. 5. des galat et au v. 6. or ie uous di cheminez selon l'esprit, et nous n'accomplirez point les conuoitises de la chair, et au 25. v. si nous uiuons par l'esprit, cheminons aussi en esprit comme des apotres, comme des membres de la uraye église, et comme des fidéles chrétiens.* mais ceux qui ne cheminent pas en esprit, ne succedent point aux apotres, ny ne sont point en possession des faueurs du st. esprit, ny n'ont point le méme ordre qu'auoint reçeu les apotres, aussi ils accompliſſent les desirs de la chair. les fruicts de l'esprit sont charité, joye, paix, esprit patient, benignité bonté, loyauté, douceur, attrampance. si uous marchez selon cet esprit,

uous

nous aurez ſes fruicts, et vous ſerez de veritables ſucceſſeurs des apotres dans leur ordre, qui eſt ſelon l'eſprit, et ſuiuant ſes fruicts. mais ſi vous etez ſouillez des fruicts de la chair, qui ſont adultere, paillardiſe, ſouilleure, inſolence, idolatrie, ſorcelerie, inimitiez, noiſes, depits, courroux, querelles, diuiſions, ſectes, enuies, meurtres, yurogneries, hereſies, gourmandiſes, et choſes ſemblables, l'apotre nous aduertit que telles gens n'heriteront point le royaume de dieu. que tous les chrctiens examinent donc leurs fruicts, afin de uoir a qui ils ſuccedent, et a qui ils apartiennent. *l'apotre écriuant aux galat. dit au chap. 6. et v. 8. car qui ſeme a ſa chair, il moiſſonnera auſſi de la chair corruption : mais qui ſeme a l'eſprit, il moiſſonnera de l'eſprit vie éternelle.*

Or il eſt éuident que ceux, qui ſement a l'eſprit, ſement par l'eſprit de Chriſt qu'auoint les apotres, et ceux, qui n'ont pas cet eſprit, ne ſont point leurs heritiers, n'ayant receu le même ordre, et ſucceſſion, par les dons du ſt. eſprit. c'eſt pourquoy ſemant a la chair ils en moiſſonneront corruption, et non la uie éternelle. nous qui uous ditez des ſucceſſeurs des apotres, regardez quelle recolte uous ferez des corruptions de la chair, elle ſera malheureuſe pour uous. mais ſi uous auiez ſemé á la vertu par le ſt. eſprit, comme

l'on

l'on fait les apôtres, nous seriez leurs successeurs aussi. l'apôtre parle aux ephesiens de la connoissance qu'il auoit du mystere de Christ, lequel aux siecles passez n'auoit point eté donné a connoistre aux fils des hommes, ainsi qu'aux apôtres, et prophetes. vous qui ne succedez point aux apôtres dans l'esprit de reuélation, vous ignorez le mystere de Christ, nous etez éloignes de la conniſſance des apotres et des prophétes, vous n'en auez que l'ombre et la figure tout au plus. *l'apotre dit aux ephes. au chap. 2. et v. 18. car par luy nous auons les uns et les autres en un même esprit, accez au pere, en qui nous aussi etez ensemble édifiez, pour étre un tabarnacle de dieu en esprit.*

Vous qui suiuez les apôtres, et leur succedes, il faut aussi que vous les suiuies dans le meme esprit d'interceſſion, qui donne accez uers le pere, et ce faisant vous serez édifiez ensemble pour étre un tabernacle de dieu. et vous qui mépriſez ceux qui ont l'esprit des apotres, comment serez vous édifiez ensemble en un tabernacle de dieu ? et comment aurez vous accez uers le pere ? *il est ecrit au chap. 6. des ephes. au 10. v. au reste mes freres, fortifiez vous au seigneur, et en la puissance de la force d'icelluy, soyez reuetus de toutes les armeures de dieu, afinque vous puissiez resister contre les embusches du diable, car nous*

n'auons point la luite contre le ſang et la chair, mais contre les principeautes, contre les puiſſances, contre les ſeigneurs du monde, gouuerneurs des tenebres de ce ſiecle, contre les malices ſpirituelles, qui ſont es lieux celeſtes, parquoy prenez toutes les armeures de dieu, afinque vous puiſſiez reſiſter au mauuais iour, et ayant tout ſurmonté demeurer fermes, ſoyez donc fermes ayants vos reins ceints de verité et étants reuetus du halecret de juſtice, prenez auſſi le heaume de ſalut, et l'epée de l'eſprit, qui eſt la parole de dieu. ceux qui ſuccedent aux apotres, et qui ſont vrays chrétiens doiuent auoir la méme puiſſance et vertu, le méme heaume de ſalut, le méme bouclier de la foy, et leurs pieds chauſsés de la preparation de l'euangile de paix, leurs reins ceints de verité, et étre reuetus du halecret de juſtice. enfin ils doiuent auoir la meme épée de l'eſprit, qui eſt la parole de dieu, auec la quelle ils n'ont pas a combattre auec la chair, et le ſang, mais auec les malices ſpirituelles &c. puiſque vous n'auez pas le méme pouuoir par la vertu du ſt. eſprit, ny la méme foy, verité, juſtice, éuangile, ſalut, et armeure de dieu, vous ne ſuccedez nullement aux apotres, en leurs armes et armeures, et en leurs combats et luittes, parceque voſtre force, et voſtre recours eſt en la chair, c'eſt pourquoy vous ne ſcauriez reſiſter aux embuſches de ſatan.

S'apotre en ſa 2. epiſt aux corinth. au 10. chap. au 3, et 4. v. dit nous ne guerroyons point ſelon la chair, car les armeures de noſtre guerre, ne ſont point charnelles, mais puiſſantes de par dieu à la deſtruction des forteresſes. il ne faut pas que les armes des ſucceſſeurs des apotres ſoint charnelles, car ce n'eſt pas à eux de combattre ſelon la chair, et le ſang. que s'ils le ſont, tels miniſtres ne ſont point ſucceſſeurs des apotres, et ne ſuccedent point a la guerre, ny aux armes des apotres. *l'apotre dit encor en ſa 1. aux corinth. au chap. 12. et v. 13. car nous auons été tous baptisés en un méme eſprit pour étre un méme corps: ſoit iuifs, ſoit grecs, ſoit ſerfs, ſoit francs: et auons tous été abreués d'un méme eſprit.*

Remarquez qu'il eſt parlé d'un baptéme, d'un eſprit, d'un brevage fait par le ſt. eſprit. et c'eſt par ce divin eſprit que pluſieurs, et diverſes ſortes de peuple ont été abreues, revétus, et baptisés. telles gens ſuccédoint aux apôtres. et de la on tire une concluſion, qu'il faut que les ſucceſſeurs des apôtres ſoint baptisés par le ſt. eſprit, qui avoit baptisé les apôtres, et les fidéles de la uraye égliſe. et il faut qu'ils en ſoint abrevés. pour ceux qui confeſſent qu'ils n'ont pas cet eſprit des apotres, ils ne peuuent étre au méme corps, que les apotres compoſoint. parce qu'ils ne ſont baptisés par le ſt. eſprit. et ainſi ils ne

peuvent avoir de liaiſon auec ce corps que parle ſt. eſprit, qu'ils n'ont pas afin den étre abreués, ainſi qu'etoint les apotres. quoy qu'ils ayent la lettre de l'écriture, ils ne leur ſuccédent point, n'ayant receu le bapteme par le ſt. eſprit. ils doivent donc avoir cet eſprit, que nous prechons, et ſuivre les aduis que l'apotre donne en ſa 1.e *a timoth au 4. chap. et au v. 12. mais ſois patron des fideles en paroles* (remarques les paroles ſuivantes) en *converſation, en dilection, en eſprit, en foy, en pureté.* les ſucceſſeurs de timoth. ſont patrons aux fideles en paroles, en converſation &c. mais ceux qui n'ont pas le ſt. eſprit, n'ont point auſſi la meme foy, la meme parole, la meme converſation, ny la méme charité et pureté qu'avoint les apotres. c'eſt pourquoy telles gens ne ſuccédent point a timoth. ny aux apotres. l'apotre ſt. *pierre en 1. epiſt au chap. 2. au 5. v. dit nous auſſi comme pieres vives étez edifiez pour étre une maiſon ſpirituelle, et une ſaincte ſacrificature, pour offrir ſacrifices ſpirituels agreables a dieu par Jeſus Chriſt.* ceux, qui ſuivent les apotres dans leur ſucceſſion et poſſeſſion, ſont obliges d'etre une ſacrificature ſaincte, et des pieres vivantes, pour offrir des ſacrifices ſpirituels agreables à dieu par ſon fils Jeſus Chriſt. mais ceux, qui confeſſent qu'ils n'ont cet eſprit des apotres, et de l'egliſe, ne ſont

point ſucceſſeurs des apotres, ny des pieres viuantes, ny une maiſon ſpirituelle, ny une ſte. ſacrificature, qui puiſſe offrir des ſacrifices ſpirituels agreables a dieu, par Jeſus Chriſt, n'ayant pas la conduite des apotres, ny le ſt. eſprit, qui les animoit, et l'égliſe.

Quels ſont Ceux, Les quels Succédent â la Communion Que les Apotres auoint Auec Dieu.

L'*Apotre ſt. Jean dit en ſa 1. au chap. 1. au 6. v. et 7. ſi nous diſons que nous auons communion auec luy, et nous cheminons en tenebres, nous mentons, et ne nous portons en verite, mais ſi nous cheminons en lumiere, comme luy eſt en lumiére, nous auons communion l'un auec l'autre, et le ſang de ſon fils Jeſus Chriſt nous nettoye de tout peché.*

Nous aprenons de ce paſſage, que nul ne peut avoir communion avec dieu, s'il ne chemine en la lumiere dû ſt. eſprit, par ce que dieu eſt la lumiere, et par cette lumiere on uoit comment on eſt nettoyé du peché par le ſang de Chriſt. pour ceux, qui mepriſent la lulumiere de Chriſt, et qui l'appellent la lumiére du diable, ou une idole; telles gens ne ſuccedent point aux apôtres, et ne ſont point dans la uraye egliſe, quoy qu'ils puiſſent ſe

ſeruir

ſeruir des paroles des apôtres, et qu'ils s'en ſervent méme, diſants avec les apôtres qu'ils ont communion avec dieu, quoy qu'ils ſont en tenebres, et haiſſent la lumiere. c'eſt à telles gens que l'apotre dit qu'ils mentent, étant *ecrit au chap. 1. des philip au 5. v. a cau ſe de la communion de l'evangile &c.* â la quel le telles gens ne participent pas.

On doit ſucceder aux apotres dans la méme vertu de dieu, et non pas ſeulement a une piété aparante, qui n'a point de part au ſalut, ny de communion auec le fidele, qui eſt dans la vraye égliſe. lors qu'on nie le pouuoir de l'evangile, on fait uoir qu'on ne ſuccede point a la communion des apotres. l'apôtre nous recommande de garder l'unité de l'eſprit, qui eſt le lien de paix. ceux, qui n'ont point d'union auec le ſt. eſprit, et qui n'ont point ce lien de paix, que les apotres poſſédoint entre eux, ne leur ſuc cedent point. c'eſt pourquoy ils ſont en mauuais état, et ils ont grand beſoin du ſt. eſprit pour triompher de la chair, et des princes des tenebres. pour ceux, qui ſucce dent aux apôtres, dans la vraye égliſe, ils ont le méme eſprit, et la méme unité, et conformité d'eſprit, qui étoit entre les apô tres pour les ſanctifier.

De ceux qui Succedent au chant et aux Prieres des Apotres.

L'*apotre ſt. paul au chap. 6. des ephs. au 8. v. dit prians en toute ſorte de priére, et requéte, en tout temps en eſprit.* il faut auoir l'eſprit des apôtres et de la vraye égliſe, pour ſucceder á cet eſprit de priéres. les priéres qui ſont ſans cet eſprit, ſont ſemblables au babil des phariſiens, ou bien aux priéres de ceux qui demandent, et qui ne reçoiuent iamais. *L'apoitre ſt. paul écriuant aux rom. dit au chap 8. et au v. 25. pareillément auſſi l'eſprit ſoûlage de ſa part nos foibleſſes: car nous ne ſçauons point ce que nous deuons prier comme il apartient: mais l'eſprit luy méme fait réquete pour nous, par ſoupirs qui ne ſe peuvent exprimer.* afin donc de ſucceder aux priéres des apôtres, il ne faut pas aſſembler une multitude de paroles, pour prier a noſtre mode, il faut que le ſt. eſprit nous les inſpire, et que nous les reçenions de luy, parce que c'eſt luy qui ſoulage, et repare nos infirmités, et fait intercéſſion efficace pour nous. ſi nous n'auons l'eſprit qui enſeignoit les apôtres a prier, nous ne ſcauons point prier, comme il apartient. de ſorte que c'eſt le ſt. eſprit qui ſoulage, qui ayde, et qui intercede dignement pour nous. ceux, qui n'ont

l'eſprit

l'eſprit des apôtres, n'ont point celluy qui aydé a prier, ainſi ils ne ſont point ſucceſſeurs des apôtres dans la vraye égliſe. *l'apotre dit en ſa 1. aux corinth. au chap. 14. et au v. 15 ie prieray d'eſprit, mais ie prieray auſſi d'intelligence. ie chanteray d'eſprit, mais ie chanteray auſſi d'intelligence, ſi tu benis d'eſprit* &c.

Ceux donc qui prient, qui chantent, et qui beniſſent ſans avoir cet eſprit des apôtres, et de la vraye égliſe, ne leur ſuccédent point dans leurs prieres, et chanſons ſpirituelles, ny dans leurs benedictions. perſonne ne prie d'intelligence, ny ne chante d'intelligence, ny ne benit d'intelligence, que par le ſt. eſprit, qui animoit les apôtres, et qui anime aviourdhuy encor les fidéles qui ſont dans la vraye égliſe. enfin il faut etre penétré, et comme porté par ce divin eſprit a prier. parce que c'eſt luy, qui inſpiroit ceux, qui nous ont laiſſé les écritures. *il eſt dit aux colloſſiens au 3. chap. et au 16 v. que la parole de Chriſt habite en nous plantureuſement en toute ſapience, en nous enſeignant et admonetant l'un l'autre par pſeaumes, lovanges, et chanſons ſpirituelles, avec grace, chantans de noſtre coeur au ſeigneur.*

Pour ſucceder aux apôtres dans ces enſeignements et admonitions, faites, par pſeaumes, et chanſons ſpirituelles, il faut que la

parole

parole de Christ habitante. dans les apôtres, habite en nous avec le meme esprit, et grace que dieu auoit departi si abondament a ses apôtres, et a son église. car personne ne sçauroit succéder dans la lettre, et dans la forme, que par la vertu de dieu. l'apotre commande de prier sans cesse, et de ne point éteindre l'esprit, ny mepriser la prophétie. c'est pourquoy ceux, qui éteignent l'esprit, et qui mepriſent le prophétie, ne succédent point aux apôtres dans leur ordinátion, ny a cet esprit qui console et edifie, ueu que l'epotre dit que tous peuvent prophétizer l'un aprez laútre.

Telles gens ne succédent point aux apôtres dans la possession du st. esprit, par ce qu'ils l'éteignent, se rebellent contre luy, et luy resistent de tous leurs efforts, haïssant méme la lumière de Christ. l'apôtre nous encourage, et nous dit mes bien aymés, *edifiez nous nous mémes dans la tres ste foy, priant au st. esprit.* ceux qui succedent aux apôtres, a leurs piéres, et â la vraye égliſe leur succedent par le st. esprit. on ne peut succéder a l'edifice des apôtres, que par une ste foy, dont Christ est l'auteur. ceux pui n'ont point le st esprit et cette ste foy, ne succédent point â l'edifice des apôtres, ny â leurs priéres. *l'apotre en sa 1. aux thessa. au chap. 2. et 10. v. dit, nous itez témoins, et dieu aussi, com*

ment

comment nous nous sommes portez. saintement et justement, et sans reproche envers nous, qui croyez. pour succeder donc aux apotres, il faut mener une vie saincte, juste et irreprehensible, telle qu'ils ont mené. Jesus Christ dit en st. Jean, il faut que ceux qui adorent le pere, l'adorent en esprit et verité. pour succeder aux apotres dans le service divin, que Christ à etabli de puis plus de six mille six cents ans, il faut auoir le meme esprit, dont le diable est decheu, et du quel les apotres ont eté les possesseurs. il est indubitable que pour succeder aux apotres dans leur ordination et possession, il faut succeder à la meme vertu, et au meme esprit qui agissoit en eux. l'eternel. *à dit en jerem. au chap. 1. et au v. 5. ie tay connu devant qui ie te formasse au ventre, ie tay établi pour être prophète aux nations, devant que tu sortisses de la matrice, et t'ay sanctifié et ordonné prophète pour les nations.* on pourroit encor dire plusieurs choses touchant la vraye eglise, et la sanctification, la justification, la perfection, et touchant plusieurs autres choses semblables. mais il n'est pas beaucoup ne necessaire de s'etendre icy sur ce suiet deuantage. *st. Jean dit en ses revelations, que celuy qui à des oreilles pour ovir, oye ceque l'esprit dit aux églises.* il repete ces memes paroles par sept fois dans son apocaplipse. mais comment ouir ce que dit l'esprit, si nous n'auous

l'esprit

l'eſprit des apotres, ce divin eſprit qui les faiſoit parler autrefois. *l'apotre en ſa 1. aux corinth. au 14. chap. au 30. v. dit, et ſi quelque choſe eſt revelee a un autre, qui eſt aſſis, que le premier ſe taiſe, car vous pouuez tous prophetizer l'un aprez l'autre, afinque tous aprennent, et que tous ſoint conſolez par l'eſprit de prophetie qui anime les prophetes.* ceux qui desauouent la prophetie, et que l'un doiue prophetizer aprez l'autre, ils reiettent le moyen par le quel l'egliſe peut étre enſeignée, et confortee. ils deſauoüent auſſi que l'eſprit des prophetes ſoit ſuiet aux prophetes. telles gens ne ſuccedent point a cet eſprit, et á cette vertu, qui agiſſoit dans les apotres. *il eſt écrit au chap. 14. de la 1. aux corinth. et au v. 9. pareillement auſſi vous, ſi vous ne prononcez par voſtre language, parole qui puiſſe étre entendue, comment entendra t'on ce qui ſe dit? car vous ſerez parlants en l'air, ſi donc ie ne ſçay ce qu'on veut ſignifier par la parole, ie ſeray barbare a celluy qui parle: et celluy qui parle me ſera barbare, voila pourquoy l'apotre dit, vous tous qui parlez, qui prêchez, qui priez, qui beniſſez en langage inconu, vous etes des barbares, qui parlez en l'air.* telles gens ne ſuccedent point aux apotres, car pour leur ſuccéder, et étre dans la vraye égliſe, il faut ſuccéder á leur ordre, á leur poſſeſſion, prédication, prieres, benedictions, et a leur chant de pſeau-

mes ; mais particuliérement au ſervice quil rendoint a dieu. il faut que cet eſprit, et ce te vertu, qui paroiſſoit en les apotres, paro iſſent de méme en nous. *il eſt dit aux galat. au chap. 6. au v. 12. tous ceux qui cherchent belle aparance en la chair &c. le méme apotre dit aux rom. au 15 chap. au 18. v. car ie n'oſeroit rien dire que Chriſt n'ait fait par moy, pour amener les gentils â obeiſſance par parole, et par oeuure.* voyez ſi uous imitez l'apotre, nous qui parlez de ce que Chriſt n'a pas ope. ré par uous, uous uous donnez vanité de la vertu que uous ne prattiquez pas, et qui ne fut iamais en nous. comment amenerez uous le peuple a obeiſſance par paroles et par oe uure? uous qui cherchez la belle a parance en la chair, et uous qui uous donnez gloire de ceque Chriſt n'a pas fait par uous. uous faitez uoir par cette conduite que nous tenez, que uous ne ſuccedez point aux apôtres ny à la uraye égliſe. *il eſt écrit en la 2. aux corinth. au 10. chap. et au v. 15. ne nous glorifiants point en ce qui n'eſt point de noſtre meſure.* ceſt a dire que nous ne devons pas nous glorifier des la-beurs d'autruy. nous ſeront amplement ac-creux en ce qui nous â été departi ſelon la meſure reiglee. conſiderez qu'il n'ya per-ſonne, qui ſuive les apotres, que ceux qui ſuivent cette reigle, c'eſt a dire la reigle du ſt eſprit, les quels ſuivent ſon

eſchole,

echole, ou il leur donne cette reigle certaine. ceux qui se ventent des labeurs dautruy, ne suivent point la reigle des apôtres, c'est a dire que ceux qui se ventent des paroles des apotres, et de celles de Christ, les quels nient la reigle, que le st. esprit donne aux ames interieurement, ne sont point mis au rang des apotres, mais ils sont des hipocrites. les corinthiens faisoint une profession ouverte de Christ, ils croyoint auoir de plus grands dons, et meme de plus grandes qualités que les autres. cepandant l'apotre leur dit, qu' ils étoint reprouvez, si ce n'est que Christ fut en eux. ils pouuoint faire profession de Christ, sans qu'il habitat en eux. aprez cela n'est il pas du deuoir de chaque chretien de s'eprouuer pour scauoir s'ils sont dans la foy, et pour voir si Christ habite en eux; sans le quel tout homme sera reprouué. les reprouuez peuuent faire profession exterieurément de Christ, et alleguer ses paroles, sans qu'il habite en eux. c'est chose certaine que pour cela ils ne sont point les successeurs des apotres, qui préchoint Christ, parce qu'ils l'avoint en leur coeur, estant urayément les perance de gloire. *il est écrit aux galat. au 2. chap. au 20. v. ie suis crucifié avec christ, et vi, non point maintenent moy, mais Christ vit en moy.*

Il est necessaire pour suiure les apotres,

dans

dans leur posſeſſion et ordination, de les ſuiure ſoigneuſement dans la profeſſion de cette ſoy du fils de dieu, et de cette vie, qui eſt en luy, et par luy meme. il eſt écrit au chap. 4. *des galat. au v. 9. mais maintenant puiſque vous auez connu dieu, ou plustoſt que vous auez été connus de dieu, comment vous detournez vous en arriére aux rudiments foibles et peauures, aux quels vous voulez ſeruir, comme vous detournans au rebours aux choſes qui ont duré le temps paſſé? vous obſeruez les iours et les mois, et les temps et les annees, ie crains de vous que dauanture ie n'aye trauaillé en vain envers vous.* ſi vous obſervez ponctuellement les jours et les mois, les temps et les années, et que vous en faciez toute voſtre occupation, vous vous abuſes, car ces choſes la ſont au ſentiment de l'apotre de peauures elements, et une ſeruitude a tous ceux, qui s'y appliquent, c'eſt pourquoy il craignoit, qu'il ne vous eut pas deſabuſez, et qu'il eut travaillé inutilement pour vous. vous qui étez obſeruateurs des choſes que l'apotre reprouue, vous ſuccédez a ceux qui ſe detournent de la verité, et de la iuſtice, et qui retombent en ſervitude, les quels ne ſont point ſucceſſeurs des apotres, ny de la vraye eglise. *ecoutez ce qui eſt écrit en la 1. epiſt de ſt. Jean au chap. 5. au v. 12. qui a le fils a la vie: qui n'a point le fils*

de

de dieu, n'a point la vie, uoſtre unique occupation doit donc etre d'auoirle fils de dieu en nos coeurs. il eſt écrit au 20. v. du meme chap. mais nous ſçauons que le fils de dieu eſt uenu, et nous à donné entendement pour connoiſtre celluy, qui eſt le veritable, et nous ſommes au veritable, aſſauoir a ſon fils Jeſus Chriſt, icelluy eſt le vray dieu, et la vie éternelle.

Voyez quelle étoit la poſſeſſion des apôtres et des ſaincts ; c'eſtoit de poſſeder Chriſt : ils confeſſoint que Chriſt étoit uenu en forme viſible au dedans d'eux en eſprit, et qu'ils étoint en Chriſt. ceux qui ſuiuent les apôtres, et la uraye égliſe dans leur poſſeſſion, doiuent confeſſer que Chriſt eſt uenu pour eux, et qu'il leur à donné entendément, et qu'il eſt en eux, et qu'ils l'ont, ſuppoſé qu'ils ayent la uie. tous ceux, qui profeſſent le fils, n'ont point la vie, qu'ils n'ayent le fils dans leur coeur, ceux qui n'ont le fils ne ſuccédent point aux apotres et à la uraye égliſe, ny a leur confeſſion de foy, ny à leur poſſeſſion, parce que n'ayant point Chriſt au dedans d'eux, ils ne ſont point des veritables témoins de Chriſt.

Au lieu que ceux, qui ſuivent les apotres dans leur ſucceſſion et ordination, ſont des témoins fideles, *ainſi qu'il eſt écrit au 24. chap de ſt. Luc. au. 48v. or étes uous des témoins de ces choſes, et uocy ie m'en vay enuoyer la promeſſe*

de

de mon pere ſur uous. il eſt écrit au chap. 1. des Act. au 8. v. mais uous reçeurez la vertu du ſt eſprit, venant ſur nous, et me ſerez témoins tant en ieruſalem, qu'en toute iudée, et ſamarie, et iuſques au bout de la terre. les apotres étoint donc des veritables temoins à Chriſt par le ſt. eſprit, qui leur en faiſoit la grace. ils étoint donc temoins a Chriſt en Judée, en Jeruſalem, en Samarie, et iuſques au bout de la Terre. c'eſt une verité que perſonne ne ſuccéde aux apotres, et n'eſt temoin de Chriſt, que par le ſt. eſprit. *il eſt écrit au chap. 2. des act. au 23. v. dieu a reſſuſcité celluy Jeſus: de la quelle choſe nous ſommez tous témoins, aprez donc qu'il à été eleué par la dextre de dieu, et qu'il à reçeu de ſon pere la promeſſe du ſt. eſprit, il à repandu ce que maintenant uous uoyez et oyez. il eſt ecrit aux act. au chap. 3. au 15. v. et auez mis à mort le prince de vie, que dieu a reſſuſcité des morts: dequoy nous ſommes témoins et au 5. chap. des act. au 23. v. il eſt écrit et nous luy ſommes témoins de ce que nous diſons:* et le ſt. eſprit luy eſt auſſi témoin, lequel dieu a donné a ceux qui luy obeiſſent. dans ce dernier paſſage, uous uoyez qu'il ne faut point deſobeir a dieu, et à Chriſt ſi on ueut reçeuoir le ſt. eſprit, et ſes graces. il ſenſuit de la, que les rebelles au ſt. eſprit ne ſont point les ſucceſſeurs des apôtres, ny les fideles temoins de Chriſt.

Il eſt écrit aux act. au chap. 10. et au 39. v et nous ſommes témoins de toutes les choſes qu'il a faitez tant en la contrée des iuifs, qu'en ieruſalem: lequel ils ont fait mourir, le pandant au bois. et au 13. chap. des act. au 30. v. il eſt ainſi écrit, mais dieu la reſſuſcité des morts, et il a été veu par pluſieurs iours, de ceux, qui étoint montez enſemble auec luy de galilée en ieruſalem: les quels ſont ſes témoings enuers le peuple, et nous auſſi nous annonçons touchant la promeſſe, qui a été faite a nos peres. il eſt encor écrit au chap. 20. des act. au 23. v. ſinon que le ſt. eſprit m'aduertit de ville en ville, diſant que liens et tribulations m'attandent. c'eſt a ſçauoir que liens et tribulations attandent ceux, qui prechent l'euangile, mais ils ne doiuent rien craindre, ſi leur uie ne leur eſt point pretieuſe. *il eſt écrit au 26. chap. des act. au v. 22. mais ayant receu ſecours par l'ayde de dieu, ie ſuis uiuant iuſques a ce iourdhuy: teſtifiant a petit, et a grand: et ne diſant rien fors les choſes, que tant les prophetes que moyſe ont preditz deuoir aduenir: aſſauoir qu'il faloit, que le Chriſt ſouffrit, et qu'il fut le premier de la reſurrection des morts, qui deut annoncer la lumiere au peuple et aux gentils.*

C'eſt icy que les fideles temoins rendirent témoignage par les faueurs du ſt. eſprit a tous, petits et grands, mais vous qui croyez n'auoir le ſt. eſprit en vos coeurs, duquel les a-

potres étoint animez. et uous qui mepriſez la lumiere de Chriſt, par la quelle il éclaire tout homme, qui uient au monde, et la quelle il à donné a ſon peuple, et aux gentils, uous n'etes pas des fideles temoins de Chriſt, et des ſucceſſeurs des apotres. uous ſoutenez temerairement que la lumiere, qu'il à donné aux gentils, tels que nous étoins, et laquelle luit en nos coeurs et qui les purifie, pour nous rendre capables de reçeuoir la connoiſſance de la glorie dedieu, en la face de Jeſus Chriſt. uous ſoutenez donc que c'eſt une lumiére du diable, que uous appellez le nouueau Chriſt des Quakers ou trembleurs, ou bien une lumiere naturelle. uous qui parlez de la ſorte, uous n'etez point ſucceſſeurs des apotres, ny de leur vertu. ſi uous etiez fideles temoins de Chriſt, uous auriez la ſageſſe et la charité, et uous ne ſeriez pas les aduerſaires de ſes apotres. *l'apotre en ſa 1. epiſt aux theſſa au chap 2. et au v. 10. dit nous ſtes temoins, et dieu auſſi comment nous, nous ſommes portez ſainctement, et iuſtement, et ſans reproche enuers nous qui croyez.*

Vous ſçauez qu'il nous eſt defendu de rendre bon témoignage de noſtre conduite, par ceque quoy que nous ſoyons de urays fidéles, qui ne faiſons d'iniuſtice a perſonne, cepandant nous ne pouuons pas dire en verité, que nous marchiés en Chriſt ſainctement, iuſtément

ment et sans réproche comme faisoint les apotres et vous ne scauriez prendre dieu à temoin, que vostre vie soit saincte, soit iuste, et sans reprocke. si vous ne pouuez agir de cette sorte enuers dieu, vous ne succedez point a la possession, et ordination des apotres. ainsi vous ne pouuez pas dire sans hipocrisie, ce que disoit l'apotre, que le st. esprit nous testifie en chaque ville, disant que liens et afflictions nous sont preparees. capandant parceque vous n'etez pas bons, vous liez les bons et vous les empriſonnez c'est une marque infallible que vous n'etez pas animez de cet esprit, qui agissoit dans les apotres miraculeusement. affligeant donc les bons chrétiens de la sorte que vous le faitez, vous ne succedez point aux apotres dans leur ordre et possession. *l'apotre dit en sa 1. epist à timoth. au 4. chap. au 14. v. ne mets point a nonchaloir ledon qui est en toy &c. et le méme dit encor en sa 1. timoth. au chap. 1. au v. 19. ayant foy en une bonne conscience &c. et au 2. v. du méme chap. a timoth. mon vray fils en la foy &c. encor a timoth. au 6. chap. au v. 11. mais toy o homme de dieu, fuis ces choses, et pourchasse iustice, pieté, foy, charité, pátience, debonnerairé, combat le bon combat de la foy, aprehende la vie éternelle, a laquelle aussi tu es appellé, et en as fait bonne confession deuant beaucoup de temoins. l'apotre encor en sa 2. a timoth. au chap. 1. au 13. v.*

retien, dit il, le uray patron des saines paroles qu'il auoint ouies en foy &c, de la quelle foy Christ est le uray auteur. ceux qui ne retiennent pas les memes saines paroles, qu'ils entendent par la foy, et par la charité, que leur communique Christ par son esprit, ceux la ne succédent point aux apotres dans leur ordre et possession. *et l'apotre au chap. 1. de sa 2. au timoth. au 14. v. dit, gardes le bon depost par le st. esprit qui habite en uous. uous deuez bien remarquer ces paroles gardes le bon depost &c. et au 2. chap. de la 2. a timoth. au 2. v. il est écrit et les choses que tu as entenduës de moy entre plusieurs temoins, commets les a gens fideles, qui seront suffisants pour enseigner aussi les autres.*

Il est donc euident, que ceux, qui succedoint aux apotres, leur succedoint par la vertu du st. esprit, et ils auoint la meme foy, que les apotres, et la meme prattique de toutes les bonnes choses, et la meme conduite, afin de commettre a des gens fideles le mystere de foy, qui ne se trouue que dans une pure conscience. il est donc constant que personne ne succede à l'apotre, a timothee, ny a ces personnes fideles, que par les sauerus du st. esprit, qui leur depart la meme foy, et le meme don de prophetie, et la meme maxime a l'egard des bonnes choses, les quelles le meme st. esprit conserue et garde en eux, pandant qu'il y habite. car il est hors de doute que ceux qui

n'ont

n'ont pas la même foy, le même st. esprit, et les mémes bones choses, qui étoint en l'apotre, en timoth et en ces gens fideles, que le st. esprit dirigeoit. ces sortes de personnes, qui n'ont point les qualitez susdites, ne iuccedent ny aux uns, ny aux autres de ces fideles seruiteurs de Christ. encor bien qu'ils ayent la forme de piete, ou quelque aparance ou ombre de piete. de plus il ne faut pas s'imaginer icy, que l'apotre ny timoth. ayent commis iamais ces choses bonnes à des gens fideles, afin qu'ils les enseignassent et en fissent un trafic. car telles gens ne peuuent étre que des infideles, qui ne succedent aux apotres ny à timothee, snpposé, qu'ils se seruent de ces bonnes choses, pour en faire un trafic, et negoce. mais plustost ils sont les successeurs de ceux qui resistent au st. esprit, et qui n'obeissent pas a dieu. car l'apotre dit que dieu enuoye le st. esprit à ceux qui luy obeissent. *l'apotre dit encor en sa 2. au timoth. au chap. 3. et au v. 5. ayants l'aparance de piete, mais ayant renié la force dicelle: detourne toy aussi de telles gens.* c'est donc qu'on doit se detourner de ceux, qui n'ont qu'en aparance les paroles de Christ, des apotres et de timoth, ou de ces fideles personnes, et qui cependant denient la force de ces paroles, et la vertu donc le st. esprit est la source, et celluy méme qui les faisoit proferer. ils montrent

euidemment

euidemmenett par la, qu'ils ne ſont point ſucceſſeurs des apotres. *C'eſt pourquoy l'apotre parlant aux hebrieux dit au chap. 12. au v. 7. nous dont auſſi, nen que nous ſommez enuironnez d'une ſi grande nuée de témoins, reiettans tout fardeau, et le peché qui nous enuelope tant aiſement, pourſuiuons conſtamment la courſe qui nous eſt propoſée, et au 2. v. regardans a Jeſus Chriſt, et conſommateur de la foy &c.*

Vous uoyez tres bien icy que ce ne ſont pas les hommes, ny les écritures, ny les paroles qui ſont les auteurs de la foy des peuples. il n'y a point d'autre auteur, que Jeſus Chriſt, a qui tout le monde doit regarder comme au chef, et conſommateur de leur foy. mais pour auoir une telle foy, il faut ſuccéder a cette nuée de témoins. or cette foy eſt tres bien un don de dieu, lequel don nous donne accez aupres de dieu, dieu nous faiſant a nous reçeuoir, et a ecouter nos requetes, et a nous exaucér en nos demandes. *l'apotre ſt. Jean dit en ſa 1. au chap. 1. et au v. 1. ce qui étoit des le commancement*, remarquez bien le mot de commancement) commancement n'eſt autre choſe icy que Chriſt, *l'apotre continue en ces mots ce que nous avons oui*, remarquez qu'ils auoint oui, ce qui étoit des le commancement, *l'apotre continue encor, ce que nous auons veu de nos propres yeux*, remarquez bien qu'ils auoint veu, ce qui étoit des le commancement, et

l'auoin

l'auoint ueu de leurs propres yeux, *l'apotre continue encor ce que nous avons contemplé, et que nos propres mains ont touché, de la parole de vie:* la quelle porole de vie étoit des le commancement. *l'apotre continue encor, car la vie a eté manifeſtee et nous l'avons veue, et auſſi le temoignons, et nous annonçons la vie eternelle, la quelle etoit auec le pere, et qui nous a ete manifeſtee. et au 3. v. au chap. 1. de la 1. epiſt de ſt. Jean. il eſt ecrit cella donc que nous auons veu et ouï: nous le vous annonçons: afinque vous ayez communion auec nous, et que voſtre communion ſoit auec le pere, et auec ſon fils Jeſus Chriſt, et au 4. v. et nous ecrivons ces choſes, afinque voſtre ioye ſoit accomplie.*

Céſt maintenant que vous deuez tres bien remarquer icy, que celluy qui a le fils, à neceſſairement la vie. Céſt pourquoy vous docteurs, et egliſes du chriſtianiſme, conſiderez bien qui vous étez? et quelle eſt voſtre communion? auez vous ouï ce qui étoit dés le commancement? l'auez vous bien veu, et ſoigneuſement regardé et touché? et en ſuitte auez vous rendu temoignage ouuertement de ce que vous auez veu, ouï et touché? prechez vous hardiment aux egliſes ceque vous avez ouï, ceque vous avez veu, et touché? ainſi qu'a fait l'apoſtre? ſi vous n'avez point ſuivi l'exemple de l'apotre, vous ne ſuccedez donc point aux apotres, en ce

qu'ils

qu'ils ont oui, en ce qu'ils ont touché, regardé et veu, ny en ce qu'ils ont temoigné et declaré aux autres. non seulement il est possible, mais encor il est tres evident, que la seule raison naturelle, laquelle regne dans vos cours de justice vous apreud que, si une compagnie de temoins, vient rendre temoignage devant un iuge, la premiere chose que ce juge doit faire, c'est de leur demander, s'ils ont certainement veu, oui et bien regardé la personne donc il s'agit, que s'ils respondent au iuge, quils n'e l'ont jamais veue, ny regardée, ny meme ovie. et qu'ils ne s'attandent jamais à la voir. que pensez vous bien, que doive repondre ce juge à ces sortes de temoins, les quels viennent rendre temoignage pour, ou contre un homme qu'ils n'ont jamais veu, ny oui en aucune maniere, ny qui n'esperent de la voir jamais? peutestre que vous m'obiecterez qu'il suffit que ces temoins ayent oui des autres, qui en parloint de la sorte, cependant c'est raisonner a faux, et i'en remets le jugement a la seule raison naturelle, qui decidera si le juge doit se payer; et se satisfaire de telles folies. il dependra de nous maintenant de considerer *ce qui est ecrit en S. Jean au chap. 5. au v. 37. si iamais vous n'ouistez sa voix, ny ne visiez sa semblance.* cependant Jesus Christ nostre souverain juge, n'aprouua pas ceux d'entre

les

es iuifs, les quels disoint, et prechoint ce que les prophetes, et moyse avoint dit, et avoit fait. voyez ce que *l'apotre st. Jean au chap. 5. et au v. 37. dit, et le pere qui m'a envoyé, a luy meme rendu temoignage : jamais vous n'ouistes sa voix, ny ne vistes sa semblance.* c'est pourquoy de telles gens n'etoint alors, ny leurs semblables ne sont aviourdhuy les veritables, et les fideles temoins de dieu, et de son Christ. *ce qui est tres bien declaré en jerem. au 23. chap. et au v. 21. ie n'ay point envoyé ces prophetes la, et ils ont couru ie n'ay point parlé a eux, et ils ont prophetisé. il est encor ecrit au meme chap. au v. 30. voicy i'en ay aux prophetez, dit l'eternel qui derobent mes paroles un chacun de son prochain, voicy i'en ay aux prophetes, dit l'eternel, qui accommodent leurs langues et disent il dit. il est ecrit au 16. v. du meme chap. 23. de jerem. ainsi a dit l'eternel des armees, n'ecoutez point les paroles des prophetes, qui vous prophetizent : ils vous fairont devenir vains : ils prononcent la vision de leur coeur, et non pas la tenant de la bouche de l'eternel. il est ecrit au 1 chap. 13. d'exechiel au 3. v. malheur sur les fols prophetes, qui ensuivent leur esprit, combien qu'ils n'ayent rien veu. dans le meme chap de jerem. au 6. v. il est ecrit toutefois l'eternel ne les avoint point envoyez, toutefois vous ditez, l'eternel dit, combien que ie*

n'aye point parlé, pourtant en ay ie a uous dit le seigneur eternel, et au 22. v. du meme chap. de ierem pourautant que vous avez matté le coeur du juste a fausses enseignes, lequel ie ne contristois point &c. Et au 25. v. ainsi ie deliureray mon peuple d'entre vos mains: et sçaurez que ie suis l'eternel.

Vons voyez bien, que de telles gens aux quels l'eternel parloit icy, n'etoint pas les successeurs des fideles prophetes, quoy qu'ils accommodassent leurs langues, et leurs discours, et qu'ils courussent manifester la vision de leur coeur, les reveries de leur cerveau, et les études vaines de leur esprit frivole. cepandant le seigneur leur en vouloit, combien qu'ils dissent ainsi dit le seigneur. par cequ'ils deroboint les paroles des prophétes, il leur en vouloit pour cella.

Enfin nous vous auoüons que vous pouvez dire c'est ainsi que Christ a parlé, et que les apôtres ont parlé. cepandant vous étez des gens semblables a ceux, qui courent debiter leurs illusions, et que dieu, ny Christ n'ont jamais envoyez. c'est sans doute que vous n'avez jamais oui la voix de dieu, ni veu sa semblance, c'est pourquoy le seigneur dieu, ny Christ ne vous ont point parlé. et vous le faitez assez paroitre, quand vous ditez que vous n'avez pas le st.

esprit,

esprit, qui animoit, et souténoit les apô-
tres. aprez vostre aveu, faut il s'etonner
si ne voyant rien vous suivez les pensees de
vostre coeur ? peut on vous faire tort si
l'on vous dit, que vous etez seulement les
successeurs de faux prophetes, que dieu a
reprouvé. puis qu'aussi vous n'etes pas les
successeurs des urays prophetes, et des apo-
tres? comme quoy osez vous pr cher n'estants
point envoyez. c'est pourtant le reproche
que vous fait l'apotre. et il vous le fait
avec beaucoup de raison, et de justice. car
ceux, que Christ envoyé auiourdhuy precher
ont le st. esprit, qui les fait parler, et agir.
mais vous, pouvez vous dire, mon seigneur,
et sauveur, que par le meme st. esprit ?
il est écrit en st. Jean au chap 14. *au* 16. *v.*
et ie prieray le pere, et il vous donnera un
autre consolateur pour demeurer avec vous é-
ternellement, assavoir l'esprit de verité &c.
qui vous conduira, et lequel promettoit
de demurer en eux, iusques à la fin du Mon-
de.

Cést donc aviourdhuy que vous me direz,
comment vous pourriez etre des fideles te-
moins pour servir a dieu, et a Christ, qui
est le juge souverain des vivants, et des
morts. Cepandant vous accommodez vos
langues, et dites le seigneur le dit, quo-

que le seigneur ne vous en ait rien dit, et vous tachez d'acquerir la forme de piete, et vous en mepriſez la vertu, et le ſt. eſprit qui la donne. vous courez ça, et la, pour perſuader les eſprits de vos viſions Chimeriques, quoy que dieu ne vous ait jamais envoyez. vous dites que le ſeigneur parle, quoy qu'il n'ait jamais parlé par vous. vous vous abuſez etrangement, quand meme vous ſeriez miniſtres de la lettre des ecritures, de puis un bout Juſques a l'autre. c'eſt a dire de puis le liure de la geneſe juſques a l'apocaliplſe. et quand vous dites ainſi dit leternel, ou ainſi diſent les apôtres, on voit bien par la que vous n'avez jamais oui la voix de dieu, ny veu ſa ſemblance. ainſi comment pouvez vous etre des veritables témoins? ne voyez vous pas que cella vous eſt impoſſible, amoins que vous n'ayez la meme vertu, et le meme ſt. eſprit, que les prophetes, et que les apôtres avoint?

Celluy qui à le fils de dieu a la vie, et celluy qui n'a pas la vie, comme quoy donc, peut il etre témoin de la vie, qu'il n'a pas veve? la quelle il n'a pas ovie? et la quelle il n'a pas touchee? ainſi donc celluy en qui Chriſt n'eſt pas eſt un reprouvé. et un reprouvé n'eſt pas un fidele

témoing de Jesus Christ. un reprouvé peut bien discourir de la lettre, et dire que Christ est venu, ainsi que les Juifs disent par la lettre, qu'il doit venir. mais tout cela n'empesche pas que les juifs ne le mepriſent, et ne le perſecutent en ſon advenue en forme humaine, contraire a leur attante. Comme aussi d'autres le perſecutent, quoy qu'il ſoit eſprit, et vie pour ſauver ſon peuple.

Mais pour le regard de ceux, qui ont le fils de dieu, ils ont la vie en eux, ils la voyent, ils l'entendent, la touchent. et regardent cette vie, qui eſt des le commancement. et ceux la peuvent dire en verité, que le fils de dieu eſt venu, et qu'il leur â donné entendement pour connoiſtre celluy, qui eſt veritable, et pour dire nous ſommes au veritable. C'eſt donc ainſi que les fideles temoins ſont urays ſucceſſeurs des apôtres, et de la vraye egliſe. et c'eſt a ceux la, qu'il âpartient de prêcher ce que leurs yeux ont veu, ce que leurs mains ont touché, ce qu'ils ont oui, et ce qu'ils ont regardé. il eſt auſſi de leur devoir de rendre témoignage de cette éternelle vie, qui étoit avec le pere, et qui nous a été manifeſtée. il eſt abſolument de leur deuoir d'en rendre témoignage, et de la prêcher

aux

aux autres pour neant, comme ils l'ont receve de dieu pour neant. C'eſt par la que les autres avront communion avec eux, et qu'ils pourront dire que leur communion eſt avec le pere, et auec le fils. C'eſt dequoy nous rendons temoignage, et c'eſt ce que nous declarons, et ce que nous prechons au peuple. ie conclus donc qu'il eſt d'une neceſſité abſolue, que les ſucceſſeurs des apôtres, et de la uraye egliſe, ayent oui, veu, touché, teſtifié, et declaré ce qu'ils ſçavoint tauchant la vie, que l'ame recoit par la liaiſon, qu'elle à avec Chriſt, et avec ſa ſte. grace. cette vie de l'ame eſt donc en Chriſt, et par luy. et ceſt de cette meme vie, dont les apôtres iouiſſoint, et la uraye égliſe. ſans cette vie qui eſt en Chriſt, on n'eſt rien. et il faut en etre animé, autrement on ne ſuccede point aux apôtres. il ya des exemples authentiques qui nous prouvent cette verité. les faux témoins contre les prophetes, contre Chriſt méme et ſes apôtres, tous ces gens la ne profeſſoint il pas les ecritures. et quand au regard de la bete, et de la paillairde, de l'antechriſt, des meſſagers de ſatan, et des faux apôtres, tout cella ne ſe ſervoit il pas des paroles de Chriſt. mais cependant c'etoit en vain qu'ils vouloint trom-

per dieu. il a fait voir leur fausseté. ainſi concluons que ceux, qui n'ont pas Jesus Christ en eux, n'ont pas aussi la vie de l'ame. C'est pourquoy ils ne sont ny temoins, ny successeurs des apôtres. ils ne scauroint invoquer le seigneur Jesus Christ, que par son esprit, c'est a dire par luy meme, par ses feveurs gratuites. et c'est luy meme qui portoit les apôtres a invoquer Jesus. il n'est pas en leur pouvoir de réndre temoignage de Jesus, comme faisoint les apôtres, hors que le st esprit ne les y pousse: enfin ils ne peuvent s'edifier les uns, et les autres, que pas le st. esprit, qu'avoint les apôtres, et la vraye égliſe. ils doivent touiours prier par le st. esprit, et s'edifier les uns, et les autres dans la tres saincte foy.

Vous ne doutez donc plus, que la uraye succession ne soit bien dans cet edifice, qui s'eleve par le st. esprit, et avec le st. esprit, qui nous communique la foy, dans la quelle les apôtres etoint fermes. qui si vous n'avez pas cet esprit, et cette foy, vous abattes cet édifice spirituel, et vous vous eloignés du Chef, qui est Christ, et qui est la maitresse pierre de l'edifice. voyla donc Christ, que vous mettez hors de vous, et lequel n'est plus au dedans

de

de vous memes. C'eſt pourquoy vous n'etez point les ſucceſſeurs des apôtres, ny de la uraye égliſe. Et pour cette raiſon Chriſt nous oblige a ne vous point ouir, et a ne vous point ſuiure. *il s'ecrie contre vous. voycy. voyla. et ſt. paul en ſa 2. aux corinth. au chap 2. et v. 17. dit, c. r nous ne ſommes pas maquinions de la parole de dieu, comme pluſieurs, ainſi nous parlons touchant Chriſt comme en ſincérité, et comme de par dieu, devant dieu. et ſt. pierre en ſa 2. epiſt. at chap. 2. et v. 3. dit, de ſorte que par auarice ils fairont trafic de vous par paroles deguiſez.*

Sans faire tant de conſiderations on voit dabord, que telles gens ne ſuivent pas les apôtres dans leur ſucceſſion, et ordination, il eſt meme impoſſible, que ceux, qui uſent de paroles deguiſées ſuivent les apôtres. ny ceux auſſi qui par avarice font trafic des paroles de dieu, des paroles de Chriſt, des prophetes, et des apôtres. et enfin ceux qui font trafic meme de la perſonne des hommes, et qui les vendent, ceux la ſont tres eloignés de ſuiure les apotres. ſi uous voules faire une conſideration digne d'un uray chretien, ſachez qu'il n'y a que ceux, qui ſont de dieu, et qui diſent la verité en la preſence de dieu, et qui la diſent en toute ſincerité

par

par Jesus Christ, qui succedent aux apô tres dans leur ordre, et possession.

Car enfin ceux, qui enseignent pour guain deshonnete ne sont point les successeurs des apotres, ny de la vraye eglise. mais ils sont des urays reprouues. et c'est ce que l'apotre dit fort bien *au 16. chap. des romains au v. 18. car ceux qui sont tels, ne servent point a nostre seigneur Jesus Christ, mais a leur propre ventre: et par douces paroles et flatteries seduisent les coeurs des simples.* il est tres facile de voir dans les nombres au 28. chap. comme quoy dieu donna sa loy sur le mont de sina, et comme quoy il ordonna a son peuple, qu'il eut a cheminer selon cette loy, laquelle ordonnoit qu'on offrit des sacrifices, et que les prestres qui les offroint fussent soigneux de s'acquiter de leur devoir a l'egard du service divin. mais puis que Jesus Christ, a mis fin a la loy, aux offrandes, et aux prestres, s'estant offert luy meme une foispour tous les hommes, et puis qu'il a ordonné aux disciples de prescher, et qu'il leur a commandé de donner pour neant, ce qu'ils avoint reçeu pour neant, c'est a dire gratis.

Christ a commandé a ses disciples de ne iu rer point du tout, mais de se tenir touiours, dans la communication qu'ils auroint a dire

oui, ou non. il leur â commandé auſſi de benir et de ne point maudire. et l'apotre ſt. jacques qui ſuivit l'ordre de Chriſt, et qui obeit a ſon commandement, defend de jurer, et de maudire, et ordonne qu'on diſe ſeulement ovi, ou non, ainſi que Chriſt à commandé.

Or maintenant tous ceux qui jurent, et qui maudiſſent ne ſuivent point les apotres dans leur ordination, et ſucceſſion, non plus que dans leurs qualitez ſpirituelles. et Chriſt defend a ſes diſciples de ſe faire apeller ſeigneurs, ainſi que faiſoint les gentils, ny maistres a l'exemple des phariſiens.

Il faut donc que ceux qui ſuivent les apôtres dans l'orde de Chriſt, et dans la ſucceſſion des apotres, gardent ſes commandements. car pour les miniſtres qui diſputent pour de tels tiltres, et qui veulent etre appellés maitres, et ſeigneurs ſuccedent aux phariſiens, et aux gentils, et non pas a Chriſt ny à ſes apotres. il n'y a donc perſonne qui puiſſe ſucceder aux apotres, ſi ce n'eſt par la meme vertu et ſt. eſprit qu'avoint les apotres, qui ecrivirent les ecritures. il faut recevoir Chriſt, et viure en luy, par ce qu'il eſt le roc des aages. il faut le connoiſtre, eſtre en luy, et auec luy juſques a la fin des ſiecles. il faut recevoir Chriſt, qui eſt le roc, et le fondement

dement de tous les juſtes. ceux qui ſuccedent donc aux apotres, leur ſuccedent dans leurs oeuures, et dans leurs vertus, qui ſont les fondements veritables de la pieté.

C'eſt donc enfin dans la lumiere, dans la vie, et dans la vertu de Jeſus Chriſt que ſont la vraye ſucceſſion, et les veritables ſucceſſeurs qui ſont en Chriſt. Chriſt eſt en eux, ils vivent, et cheminent en luy, perce qu'il eſt le premier, et le dernier. *G. F.*

IES fautes d'impreſſion, ſont icy marquées. liſez en la 2. page ordonne. en l. m. l. preunes. pauures, le quel le. l. 1. Contenues e. l. 5. l. deuons, eternel, ages. e. l. 6. l. ſoutenus. e. l. 8. l. par ce. e. l. 11. l. voyes. e. l. 13. l. ſoulier. e. l. 14. l. Chriſt. ſecouer. e. l. 15. l. s'attacher. e. l. 17. l. verites, age. e. l. 18. l. apotres, paul. e. l. 19. l. ages, paul, paul. e. l. 20. l. paul, s'en, paul, morts. e. l. 22. l. d'emiſſaire, nommes. e. l. 23. l. anciens, charite. e. l. 24. l. ſoyez, donne, l'heritage. e. l. 25. l. l'edifioint, l'homme. e. l. 26. l. animéz, d'une. e. l. 27. l. eloignes, eloignes. e. l. 28. l. ſacerdoce. e. l. 29. l. inſpiré, ça, paul. e. l. 30. l. paul, s'en, eux, s'enhuirent, s'enfuit, s'enfurent. e. l. 31. l. ſi, animes, aduiſes, s'ils. e. l. 32. l. ſeront d'iniquité. e. l. 33. l. d'iniquite. e. l. 34. l. s'en ſeruent, en tenebres, enuelopes, qui en croyent. e. l. 35. l. faux l'apotre, c'eſt, qu'il, leur. e. l. 36. l. predication, euidence, qu'elle. e. l. 38. l. eloignes, eloignes. e. l. 39. l. d'orgueil, dereglez. e. l. 40. l. reprouues. e. l. 41. l. ne ſuccedent point, verites. e. l. 42. l. paul. e. l. 43. l. verites. e. l. 44. l. d'aller. e. l. 45. l. transformes. e. l. 48. l. ſeme. e. l. 49. l. eloignes. e. l. 51. l. ſoit iuiſs, auons, c'eſt, abreués. e. l. 52. l. remarquez. e. l. 55. l. qui ſuccedent. e. l. 56. l. colloſiens. e. l. 57. l. la prophetie. e. l. 59. l. *comment*. e. l. 60. l. ſeronts. e. l. 61. l. reprouues, reprouues. e. l. 62. l. auez *Dieu*, pauures, obſeruez. obſeruez, abuſez, pauures, ſucceſſeurs. e. l. 64. l. perſonne. reſſuſcite, ieellüy, la, s'enſuit. e. l. 66. l. animez, mepriſez, etions. perſonne. e. l. 67. l. cepandant. e. l. 71. l. annonçons. l'apotre, Chriſt, enuoye. e. l. 76. l. ça. e. l. 73. l. neceſſite, anime. e. l. 79. l. eloignez. e. l. 82. l. ages.